

Le Mag des

Artisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier

La réforme de l'alternance : ce qui va changer

ÇA VOUS CONCERNE

Comment déclarer vos impôts ?

Innovations alimentaires, une réponse aux nouvelles attentes des consommateurs

BON À SAVOIR

Sous-traiter ou embaucher un salarié ?

La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat • NOUVELLE-CALÉDONIE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie



1988
2018

Depuis 30 ans, la BCI
source de performance
des entreprises

► www.bci.nc



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

4
ACTUS

14
FORMATION CMA

- Développer sa clientèle
Optimiser ses ventes

16
APPRENTISSAGE

- Didier Morinère, menuisier et maître d'apprentissage, co-gérant de la société Les Pots à colle réunis
- Sidney Ali, apprenti en 2^e année de CAP menuisier

18
INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

20
VOS RENDEZ-VOUS CMA

27

DOSSIER

La réforme de
l'alternance : **ce qui va changer**

23
BON À SAVOIR

- Faire appel à un sous-traitant
ou embaucher un salarié ?

32
ÇA VOUS CONCERNE

- Impôts sur le revenu des personnes physiques, comment déclarer ?
- Innovations alimentaires, une réponse aux nouvelles attentes des consommateurs

34
SANTÉ-SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT

- Artisans, préparez-vous à l'interdiction des matières plastiques

37
SAVOIR-FAIRE

- Alison Hiro, gérante de la laverie Castor
- Alphonsine Win-Nemou, chef d'une entreprise de nettoyage



En 2019, plus que jamais, nous sommes là pour vous !

Une nouvelle année démarre et votre Chambre de métiers et de l'artisanat est prête. Prête à vous informer, vous aiguiller dans vos formalités, vous conseiller, vous accompagner. Déterminée à vous aider à gérer et développer votre entreprise, vous former afin de monter en compétences, vous donner l'opportunité d'exposer. Toujours présente pour vous permettre d'obtenir une distinction, vous soutenir dans une démarche de développement durable. Plus que jamais à votre écoute pour vous soutenir en cas de difficultés. En veille permanente pour défendre vos intérêts, vous représenter auprès des décideurs, et porter haut les valeurs de l'Artisanat. Bref, constante à valoriser vos potentiels et encourager vos projets ! Votre avenir, c'est notre challenge quotidien. Celui des élus consulaires et des collaborateurs de la CMA-NC. Parce que vous vous engagez aussi auprès de vos clients, parce que vous donnez beaucoup de vous-mêmes dans votre entreprise, demeurer accessible et cultiver l'esprit d'initiative est plus qu'une mission, plus qu'un service, c'est un véritable engagement pour votre Chambre de métiers et de l'artisanat. Je vous souhaite, ainsi que toutes nos équipes, une excellente année : passionnante, dynamique et riche d'actions partagées !

Daniel VIRAMOUTOUSSAMY
Président de la CMA-NC



Salon de la femme

● **Du vendredi 8 mars au dimanche 10 mars.** Un salon dédié à l'univers de la femme avec au programme, défilés, massages, maquillage, ateliers, relooking, démonstrations sportives...une thématique cette année : la pop culture.



Salon Habitat et déco

● **Du vendredi 29 au dimanche 31 mars** Retrouvez toutes les nouveautés en matières d'équipement et de décoration pour l'intérieur et l'extérieur.



Salon des métiers, de l'emploi et des compétences

● **Le jeudi 4 avril.** Une journée de rencontre entre demandeurs d'emploi, entreprises et institutions. De nombreux recruteurs seront présents, des espaces de dialogue seront à disposition. Un nouveau dispositif sera proposé cette année avec la présence d'organismes de formation. Informations et réservation de stand : marketing@lnc.nc ou 77 36 47



1^{er} Marché ARDICI

● **Vendredi 12 et samedi 13 avril,** la nouvelle marque collective expose. Retrouvez une quarantaine de nos artisans d'art locaux et leur production 100% locale. Découvrez également les boutiques de la Maison des artisans.

Salon de l'artisanat d'art de la fête des mères

● **Du vendredi 17 au samedi 25 mai.** Des idées cadeaux à trouver à coup sûr pour les mamans sur les stands de nos artisans locaux adhérents de l'association des artisans d'art calédoniens (AMAC)

+ d'infos :

Entrée libre et gratuite

Contact pour exposer : Maison des artisans

Tél. 77 30 90 et 27 56 85 – Mail : artisans@lagoon.nc

Bravo à nos 127 apprentis diplômés !



GARANCE
Garants de votre
indépendance

La cérémonie « Les lauréats de l'apprentissage 2018 » s'est déroulée le 14 décembre dernier au Nouvata en présence des jeunes, de leur famille, de leur maître d'apprentissage, de leur formateur et des institutionnels. Cet événement, organisé par le Centre de formation de l'artisanat et rassemblant 450 invités, souligne les réussites de la formation par alternance, une filière qui garantit la qualification dans le secteur des métiers. **En 2018, le taux de réussite aux examens a atteint 88% !**

Le Centre de formation de l'artisanat en partenariat avec Garance, a remis les Trophées de l'apprentissage, qui récompensent **trois jeunes diplômés pour l'excellence de l'ensemble de leur parcours de formation.**

Les critères de sélection portent sur les notes des 2 années de formation, l'assiduité, le comportement, le jugement « qualitatif » d'un jury interne au CFA, et la réussite à l'examen.

En 2018, les 3 gagnants des Trophées de l'apprentissage sont :
Carla IMPROTA – CAP Esthétique, cosmétique et parfumerie – chez Sérénité

Mathéo PICARD – CAP Pâtisserie – Chez Hôtel Le Méridien Nouméa

Samuel TREMOUSA – CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques – Chez A.E.I.

Un Prix du Mérite a également été remis à un apprenti pour le féliciter de sa ténacité et l'encourager pour la suite de son parcours. Film de la cérémonie sur [YouTube](#) Chambre de métiers et de l'artisanat CMA-NC



Distinguez-vous : demandez votre titre d'Artisan ou de Maître Artisan avant le 15 mars !



Véritables outils de promotion et de valorisation, les Titres d'Artisan et Maître Artisan en son métier vous permettent de mettre en avant votre qualification professionnelle, de **faire reconnaître votre expérience et/ou vos diplômes**. L'attribution de ces titres vous différencie de la concurrence auprès de votre clientèle. Les nouveaux titrés bénéficient en effet de logos protégés au niveau national, il sont facilement reconnaissables par les consommateurs comme gages de qualité.



Ces titres sont décernés sur la base de justificatifs apportés par le chef d'entreprise concernant ses qualifications et son expérience.

La prochaine commission des qualifications de la CMA-NC se tiendra en **avril 2019**. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **15 mars à 15 heures**.



Retirez et déposez votre dossier complété auprès du Centre de formalités des entreprises de la CMA-CN à Nouméa ou dans les antennes de La Foa, Panda, Koné, Koumac ou Poindimié.

Centre de formalités des entreprises : cfe@cma.nc ou 28 23 37
Retrouvez la liste des 216 artisans calédoniens titrés sur www.annuairedesartisans.nc

Permanences juridiques



54 ! C'est le nombre de chefs d'entreprise conseillés gratuitement par un juriste en 2018 dans le cadre de la convention conclue entre la CMA et l'Association des Juristes Libéraux de Nouvelle-Calédonie (AJLNC).

En effet, l'AJLNC assure des permanences juridiques gratuites d'une demi-journée dans le mois pour les ressortissants de la CMA-NC, et leur font bénéficier de tarifs préférentiels sur différents actes juridiques.

Les thématiques des 54 rendez-vous juridiques ont été très variées : création ou passage en société, dissolution, transmission/reprise, bail commercial, litige commercial, contrat de partenariat...

Fort de ce succès, le partenariat est prolongé en 2019 !



Grégory Armando, responsable de l'offre des services aux entreprises à la CMA – tél. 28 23 37
gregory.armando@cma.nc

TGC : Mesures en faveur de la production locale

Afin de ne pas impacter la compétitivité de la production locale, le Congrès a validé la mesure suivante : sur une liste de produits qui sera déterminée prochainement, et uniquement dans le cas du commerce entre entreprises (« B to B »), la société qui préférera un produit importé à un bien produit localement ne pourra pas déduire le montant de TGC.

Le gouvernement a adopté un arrêté (N°2018-2717/GNC) qui permet aux producteurs locaux de bénéficier d'un taux réduit de TGC sur les matières premières achetées.

Certaines entreprises de production locale, qui facturent un taux réduit de 3%, sont amenées à acheter des matières premières pour leur processus de transformation, soumises à un taux normal, de 11 %, voire même supérieur, de 22 %.



Ainsi, l'arrêté prévoit que ces entreprises puissent, sous certaines conditions, **demande l'application du taux réduit sur les matières premières qu'elles importent en direct**, en sollicitant le Comité des productions locales.

Les franchisés en base (les entreprises en dessous des seuils, qui ne facturent pas de TGC et qui ne peuvent pas déduire la TGC sur leurs charges) **sont par contre exclus de cette mesure.**



Grégory Armando, responsable de l'offre des services aux entreprises à la CMA – tél. 28 23 37
gregory.armando@cma.nc

Devenez locataire au Pôle Artisanal Panda



Si vous exercez une activité artisanale en particulier de production ou de bâtiment (menuiserie, charpente, etc.), la CMA-NC propose des docks à la location spécialement conçus pour les artisans, situés à la ZAC Panda de Dumbéa. Les surfaces proposées représentent entre 83 et 120 m². Tarifs de location à partir de 108 000F, avec 2 places de parking.

En 2018, 6 nouveaux locataires ont rejoint le Pôle Artisanal Panda.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux locataires :

- **PACIFIC SAFETY**, entré sur le pôle en mars 2018 est spécialisé en maintenance des équipements de sécurité
- **SIRIUS CONSTRUCTIONS**, entré sur le pôle également en mars 2018 dans la construction de maisons en bois – Facebook : Sirius Constructions
- **BL CONSTRUCTION**, entré sur le pôle en juillet 2018, dans la construction et la rénovation de bâtiment
- **CALEDONIE COULEUR**, entré sur le pôle en septembre 2018, dans la peinture en bâtiment – Facebook : Calédonie Couleur – Site Web : www.caledoniecouleur.nc
- **METALMORPHOSE**, entré sur le pôle en novembre 2018, ferronnier sculpteur – Facebook : Metalmorphosenc
- **WILTECH NC**, entré également en novembre 2018, dans la fabrication de tous produits et marchandises relatif à des revêtements anti-adhérents – Facebook : Wiltech NC – Site Web : www.wiltech.nc



Agence Caillard & Kaddour – Tél. 24 21 13

Insérer les travailleurs handicapés **pour favoriser l'autonomie**

Le Centre d'aide par le travail (CAT) de l'APEI (association des parents d'enfants atteints d'un handicap) accompagne certains travailleurs en situation de handicap vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire. Ce dispositif permet aux personnes handicapées de découvrir leur capacité à s'inscrire pleinement dans le monde du travail comme une étape vers l'apprentissage d'une vie autonome. Le Centre propose diverses prestations: entretien d'espaces verts, cuisine, lingerie, conditionnement, travaux de maçonnerie ou entretien de locaux.

Le SAVAIP (Service d'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion professionnelle...) sensibilise les entreprises au handicap. Des conventions peuvent être signées pour la mise en place de stages découverte. Ces stages peuvent aboutir parfois à une formation de type apprentissage. Les travailleurs en situation de handicap peuvent aussi être détachés sur des missions ponctuelles de petites manutentions. **Des prestations facturées à la tâche qui apportent un soutien logistique aux entreprises** et même aux particuliers. Il existe également le Contrat Provincial de Solidarité (CPS) qui concerne le secteur public. L'OPT, le Médipôle, des mairies de l'agglomération ou le Congrès ont signés des contrats de ce type.

**Si vous souhaitez faire appel à ces services,
renseignez-vous à secretariatcat@apei.nc – Tél. 43 63 25
savaip@apei.nc – Tél. 27 49 49 / 95 10 02**



PEUGEOT EXPERT



9 PLACES
JUSQU'À 150CH
DISPONIBLE EN BOITE AUTO



PEUGEOT

MOTION & EMOTION

Photo non contractuelle.

 **MÉNARD** | 41 44 70
AUTOMOBILES www.peugeot.nc

 PEUGEOT NC

EN VRAI, ASSURER SON ACTIVITÉ C'EST BIEN, S'ASSURER CONTRE LES ACCIDENTS C'EST MIEUX.

GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE
AVEC OPTION PROFESSIONNELLE

groupama-gan.nc

Chez nous, ce sont tous les accidents du quotidien entraînant une invalidité permanente ou le décès qui sont couverts. Et parce qu'un accident peut survenir n'importe où et n'importe quand, Groupama vous protège aussi dans le cadre de votre vie professionnelle. Avec l'option pro du contrat garantie des accidents de la vie (GAV) vous pouvez être indemnisé jusqu'à 240 millions de FCFP. **Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-gan.nc ou contactez votre conseiller Groupama.**

DEVENEZ CLIENT
 **25 55 00**

Pour les conditions et limites des garanties se reporter au contrat. Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole du Pacifique, Caisse réassurée par GAN OUTRE-MER IARD-SA au capital de 7 807 392 euros. 344 877 881 RCS Paris. 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. Janvier 2019. Document et visuels non contractuels.



Groupama
la vraie vie s'assure ici

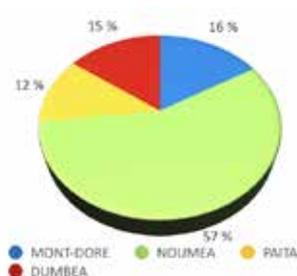
Le Chiffre: 11049 établissements artisans en Nouvelle-Calédonie

Au 1^{er} janvier 2019, la répartition entre provinces est la suivante

Province Sud	Province Nord	Province des Iles
82 %	14 %	4 %

75 % des établissements sont situés dans les communes du Grand Nouméa.

Nouméa centralise 57 % des établissements du Grand Nouméa



Un établissement sur deux appartient au secteur du bâtiment et 25 % des entreprises sont structurées en société.

Sources : Observatoire de l'artisanat d'après les données du Répertoire des Métiers.

Vous trouverez très prochainement sur notre site internet www.cma.nc, l'ensemble des données relatives à l'artisanat calédonien dans les Chiffres clés au 1^{er} janvier 2019 réalisés par l'Observatoire de l'Artisanat.

ARDICI, 100 adhérents en 2019 !



Ardici est la marque collective qui garantit des productions artisanales et locales et encourage par la même un acte d'achat responsable en faveur de l'économie de proximité.

Artisans d'art, vous désirez rejoindre la démarche ARDICI ? Consultez la rubrique

Comment adhérer sur le site ARDICI. Le dossier de candidature est téléchargeable en ligne.

Le prochain comité d'attribution de la marque collective se tiendra le 6 mars, **la date de clôture pour le dépôt des dossiers est fixée au 15 février 2019.**

La marque ARDICI regroupait fin 2018 78 adhérents, en 2019 nous compterons au moins 100 adhérents.

Retrouvez nos artisans sur le site www.ardici.nc

L'obligation de garantie decennale



Le Congrès a voté le 11 janvier 2019 une loi du pays concernant les assurances du secteur de la construction. Ce changement réglementaire va révolutionner le secteur au travers de trois grandes nouveautés :

- **L'instauration d'une assurance dommage ouvrage** qui devra être souscrite par toute personne faisant appel à une entreprise pour réaliser des travaux de construction
- **L'obligation de souscription d'une assurance décennale** (10 ans) pour les entreprises réalisant des travaux de construction en lien avec la solidité ou l'étanchéité des couvertures et des toiture-terrasse
- **L'obligation pour les compagnies d'assurance d'assurer** en garantie décennale les professionnels qualifiés de la construction. La date d'application est prévue pour le 1^{er} juillet 2019, mais elle est conditionnée par l'entrée en vigueur d'une loi du pays relative à la qualification des professionnels. Cette dernière n'a pas encore été votée.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter un conseiller et/ou consulter le site de la CMA : www.cma.nc

Impôts : de nouveaux télé-services

Les déclarations catégorielles liées à l'activité professionnelle peuvent désormais se faire en ligne, à partir du site www.impots.nc. **Ces télé-déclarations concernent pour les artisans les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et les bénéfices non commerciaux (BNC) pour une activité non soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) et exercée en qualité de société ou d'entrepreneur individuel.**

Pour vous, professionnels relevant de l'IRPP, les formulaires de déclaration ont été modifiés dans le cadre de la simplification des démarches administratives. La saisie de la déclaration est également rendue plus rapide avec ces nouveaux télé-services : pas besoin de se déplacer ! Une délégation au comptable peut aussi être attribuée pour qu'il saisisse votre déclaration. Afin de garantir la traçabilité, un accusé de réception par mail est prévu pour chaque action en ligne effectuée : saisie, modification, envoi. Dernier avantage : vous bénéficiez d'un délai de 14 jours supplémentaires en effectuant vos déclarations sur www.impots.nc. Sur le site, vous trouverez les nouveaux formats de formulaires à télécharger, des vidéos détaillant le fonctionnement des télé-services, des notices explicatives ainsi qu'une aide en ligne avec question/réponse.

+d'info
contact@impots.nc

PACK PRO



BÂTIMENT

VOS RENDEZ-VOUS RÉUSSITE !

4 THÉMATIQUES GRATUITES :

Assurer mon développement

Décrocher des marchés

Réaliser le bon devis

Optimiser mon intervention sur un chantier



DES AVANTAGES CONCRETS

Artisans du bâtiment, recevez la carte "PACK PRO Bâtiment" GRATUITEMENT en participant à au moins 3 des 4 rendez-vous et bénéficiez d'avantages exclusifs chez 6 fournisseurs du bâtiment.



LA MAISON
DE LA SECURITE
Equipement de Protection Individuelle



la seigneurie
pacifique



DCSM



Gedimat
Des fondations aux finitions



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

➔ Plus d'infos et pré-inscription sur : www.cma.nc - contact : 28 23 37

La CMA partenaire de PEPITE.NC, le 1^{er} pôle étudiant pour l'innovation et l'entrepreneuriat de Nouvelle-Calédonie



En novembre dernier, le premier pôle étudiant pour l'innovation et l'entrepreneuriat porté par l'Université de Nouvelle-Calédonie a été créé. PEPITE NC a ainsi pour ambition de **sensibiliser et de former le plus grand nombre d'étudiants, ou d'anciens étudiants à l'entrepreneuriat** :

- en développant la culture de l'entrepreneuriat pour la création et / ou la reprise d'entreprise sous toutes ses formes

- en renforçant les liens entre l'enseignement supérieur et le tissu économique.

Le dispositif PEPITE est ouvert aux étudiants ou anciens étudiants ayant un niveau BAC minimum sans limite d'âge ni de secteur d'activité. Il leur permettra de travailler à la création de leur projet tout en conservant le statut d'étudiant. Ils pourront bénéficier d'un double accompagnement (tuteur enseignement et tuteur professionnel), d'un espace de co-working et d'une aide à la recherche de financements.

La CMA-NC a décidé de s'associer à cette démarche innovante en intégrant notamment le comité de pilotage de PEPITE NC. Elle sera également associée **à l'accompagnement de tout porteur de projet qui interviendrait dans le secteur de l'artisanat** en facilitant l'accès à un accompagnement personnalisé par un conseiller d'entreprise et au stage préparatoire à l'installation.

Pour plus d'informations : RDV sur le site <https://unc.nc/universite/pepите/>
Université de la Nouvelle-Calédonie
Tél. : 290 290 - pepите-nc@unc.nc

Note de conjoncture : Les dernières tendances dans l'artisanat

La CMA remercie les 401 entreprises qui ont été enquêtées en novembre dernier pour nous permettre de réaliser la Note de Conjoncture 2018. Cette enquête a porté sur l'ensemble du territoire et sur 4 secteurs, à savoir, le bâtiment, la production, l'alimentation et les services.

• Activité

Quels que soient le secteur et le type de clientèle, le niveau général d'activité est à la baisse par rapport à 2017. Près de la moitié des entreprises enquêtées estime que son activité a diminué en 2018 et, au contraire, un peu moins d'une entreprise sur 5 a vu son activité augmenter. La baisse se remarque particulièrement sur les communes du Grand Nouméa. En province Nord, la tendance à la baisse des deux années précédentes se poursuit même si une légère amélioration se constate sur la zone VKP. En province des Iles, la situation semble s'améliorer.

La raison première à une baisse d'activité est, pour 48 % des chefs d'entreprises concernés, la conjoncture économique et pour 34% d'entre eux, le contexte politique incertain de la Nouvelle-Calédonie.

• Emploi

Au cours de l'année, 71 % des entreprises enquêtées ont maintenu leurs effectifs. Comparativement à 2017, il y eu un peu moins appel à de la sous-traitance.

• Investissement

Il est resté stable avec 4 entreprises sur 10 ayant investi, généralement dans du matériel productif et pour moins d'1 million de francs.

• Trésorerie

Par rapport à 2017, il semble ne pas y avoir plus d'entreprises en difficulté. Cependant, face à une activité un peu moins dynamique en 2018, 36 % des entreprises enquêtées ont vu leur trésorerie se dégrader, soit 13 points de plus en un an. Les entreprises artisanales les plus touchées sont celles orientées vers une clientèle d'entreprises..

• Perspectives ?

Le ton est globalement à l'optimisme pour l'année 2019 pour la plus grande partie des enquêtés, qui préjugent d'une stabilité de l'activité. Cependant, comparé à l'année dernière, les artisans sont un peu plus nombreux à envisager une diminution de leur volume d'activité et à ne pas projeter d'embaucher.

Vous trouverez prochainement sur le site internet www.cma.nc notre note de conjoncture pour l'année 2018.

OUVERTURE EN CONTINU : lundi à vendredi 7h30 - 17h30. Samedi 8h - 11h

NIRO

Le
crossover
hybride.

CO² 88 G/KM

CONSO
3,8L/100KM



Système hybride parallèle

Le crossover Kia Niro utilise alternativement ou simultanément son moteur essence et électrique. Le système de freinage à récupération d'énergie convertit l'énergie cinétique pour recharger la batterie. Le Kia Niro affiche une **puissance combinée de 141 ch** et peut fonctionner en **tout électrique jusqu'à 110 km/h**.

À partir de

3.460.000^F*

PRIX CLÉ EN MAIN/TGC RÉDUITE



www.groupejeandot.nc

DISTRIBUTION PAR CHAÎNE



AUTOCAL | 198, RUE JACQUES IÉKAWÉ | PK4 | NOUMÉA | 43 87 44 | autocal@hgj.nc
PARKING DU NORD | KONÉ | 47 50 60 | MAIL : parkingdunord@mls.nc

AGENTS : BOURAIL, AUTO SERVICES 77 96 95 / GN AUTOMOBILES KOUMAC 77 23 94 / LIFOU 47 07 77 / MÈCAPOND PONDIMÉ 42 47 19



* incluant frais de mise à la route, éco-participation et TSC.

Formations CMA

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

● APPRENDRE À FAIRE DES DEVIS, DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Nouméa : 07 mars

À Koné : sur demande

1 jour soit 07 heures - tarif : 15 000 F

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS - FACTURES.

● J'APPRENDS À GÉRER MON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Koné : 1^{er} et 2 avril

À Nouméa : 29 et 30 avril

À Koné : 09 et 10 mai

À Nouméa : 23 et 24 mai

2 jours soit 16 heures - tarif : 15 000 F

Comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel Euréka ou sur support papier.

● PRÉVENIR ET ASSURER LES PAIEMENTS DE SES FACTURES

À Koné : 25 mars

À Nouméa : sur demande

1 jour soit 07 heures - tarif : 15 000 F

Améliorer sa trésorerie, limiter le risque de factures impayées en sécurisant ses ventes.

● METTRE EN PLACE UNE PROCÉDURE DE RECOUVREMENT

À Koné : 15 avril

À Nouméa : 10 avril

1 jour soit 07 heures - tarif : 15 000 F

Organiser et mettre en œuvre la procédure de recouvrement adaptée et son exécution pour récupérer ses créances.

● PRISE EN MAIN D'UN ORDINATEUR

À Nouméa : 04 mars

À Koné : sur demande

1 jour soit 07 heures - tarif : 15 000 F

Se familiariser avec l'utilisation d'un ordinateur et être autonome.

● WORD : PREMIÈRE UTILISATION NIVEAU 1

À Nouméa : 27 mai

1 jour soit 07 heures - tarif : 16 500 F

Acquérir les fonctions de base du traitement de texte et créer tous documents administratifs et commerciaux.

● EXCEL : PREMIÈRE UTILISATION NIVEAU 1

À Nouméa : 28 mai

À Koné : sur demande

1 jour soit 07 heures - tarif : 16 500 F

Acquérir les techniques de base du logiciel et créer des tableaux simples avec formules.

● TGC EXPERT

À Nouméa et Koné : sur demande

À Nouméa et dans les antennes CMA-NC de Koné, Poindimié, La Foa, Panda et des îles Loyauté.

Comprendre le mécanisme de la TGC et identifier sa situation au regard de l'activité de l'entreprise. Pour mesurer les enjeux et les incidences sur les coûts, les prix et les outils de l'entreprise.

● RÉALISER UNE FICHE DE PAIE

À Nouméa : 05 avril

À Koné : sur demande

1 jour soit 07 heures - tarif : 15 000 F

Réaliser les fiches de salaire de ses employés à partir d'éléments variables.

● AIDE À L'EMBAUCHE

À Nouméa : 06 mars et 12 avril

1 jour soit 08 heures - tarif : 18 750 F

Pour connaître les sources du droit du travail et les obligations sociales de l'employeur.

FORMATIONS TECHNIQUES

● POSE D'UNE CLIMATISATION SUR TOUS SUPPORTS NIVEAU 1

À Nouméa : 08 au 11 avril

4 jours soit 28 heures - tarif : 66 375 F

Acquérir les techniques et le savoir-faire nécessaires pour installer une climatisation sur tous supports dans le respect des règles de sécurité.

● APPRENDRE LA SOUDURE À L'ARC AVEC ÉLECTRODE ENROBÉE SUR ACIER NIVEAU 1

À Nouméa : 15 au 17 avril

3 jours soit 20 heures - tarif : 51 750 F

Acquérir un premier niveau technique de qualité pour réaliser de petits travaux de soudure à l'arc couramment acceptés dans les activités de la métallerie-serrurerie.

● LES TECHNIQUES DE BRASAGE DU CUIVRE

À Nouméa : 12 mars

1 jour soit 08 heures - tarif : 17 250 F

Maîtriser toutes les techniques de brasage relatives au cuivre : lampe à souder et chalumeau oxygène acétylène.

● PERFECTIONNEMENT PLOMBERIE : MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'EAU INDIVIDUEL

À Nouméa : 23 au 26 avril

4 jours soit 28 heures - tarif : 57 750 F

Acquérir les connaissances indispensables et de savoir-faire en plomberie afin de réaliser une installation sanitaire simple individuelle.

● MÉCANIQUE : ASSURER LA MAINTENANCE DU SYSTÈME DE FREINAGE

À Nouméa : 18 avril

1 jour soit 08 heures - tarif : 17 250 F

Maîtriser les techniques de maintenance et de réparation du système de freinage d'un véhicule léger.

● MÉCANIQUE : RÉALISER LA MAINTENANCE DES PNEUMATIQUES

À Nouméa : 16 mai

1 jour soit 08 heures - tarif : 17 250 F

Réaliser les opérations de maintenance et de réparation d'un pneumatique sur véhicule léger.

● MÉCANIQUE : APPRENDRE À UTILISER UN APPAREIL DE DIAGNOSTIC

À Nouméa : 21 mars

1 jour soit 08 heures - tarif : 17 250 F

Savoir installer et manipuler l'appareil de diagnostic ACTIA pour effectuer une lecture des paramètres et un effacement des défauts.

● MÉCANIQUE : ENTREtenir ET MAINTENIR LE SYSTÈME DE CLIMATISATION

À Nouméa : 22 mars

1 jour soit 08 heures - tarif : 17 250 F

Réaliser les opérations de maintenance et de réparation sur la climatisation d'un véhicule automobile.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

● EvRP ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : ÉBAUCHE DU DOSSIER

À Nouméa : 26 mars

À Koné : sur demande

1 jour soit 08 heures - tarif : 21 375 F

Acquérir des méthodes et des techniques pour identifier les risques professionnels dans l'entreprise afin d'apporter les réponses adaptées.

TRP (TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES)

À Nouméa : 25 au 29 mars

À Koné : 08 au 12 avril

5 jours soit 38 heures - tarif : 60 000 F

Valider l'attestation de formation pour obtenir la capacité professionnelle délivrée par la DITTT pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

● VLC (VÉHICULE DE LOCATION AVEC CHAUFFEURS)

À Nouméa : 05 et 06 mars

À Koné : 23 et 24 avril

2 jours soit 16 heures - tarif : 25 000 F

Acquérir des connaissances dans le domaine des VLC appliquées à la Nouvelle-Calédonie et obtenir l'attestation de capacité professionnelle délivrée par la DITTT.

● HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES NON ÉLECTRICIENS

À Koné : 02 avril

À Nouméa : sur demande

1 jour soit 08 heures - tarif : 15 000 F

Informé et sensibiliser le personnel non électricien chargé d'intervenir dans des locaux ou des emplacements à risques électriques et obtenir l'habilitation adéquate.

○ HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 13 et 14 mars

À Koné : 29 et 30 avril

2 jours soit 16 heures - tarif : 36 000 F

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannage, à exécuter en sécurité, des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension et obtenir l'habilitation adéquate.

○ RÈGLES DE SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

À Koné : 5 mars

À Nouméa : sur demande

1 jour soit 08 heures - tarif : 22 500 F

Sensibiliser toute personne traitant des denrées alimentaires pour mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire, détecter et maîtriser les risques alimentaires.

○ HYGIÈNE ET SALUBRITÉ POUR LES TECHNIQUES DU MAQUILLAGE PERMANENT, DU TATOUAGE, DU PERÇAGE

À Nouméa : 13 au 15 mai

3 jours soit 21 heures - tarif : 43 500 F

Obtenir l'habilitation réglementaire afin de pouvoir pratiquer, en toute sécurité et dans le respect de la réglementation, les techniques de maquillage permanent, de tatouage ou de piercing.

FORMATIONS DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

○ RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS

À Koné : 21 et 22 mars

À Nouméa : sur demande

2 jours soit 14 heures - tarif : 32 250 F

Diversifier sa clientèle, appréhender les marchés publics et se positionner pour répondre à la commande publique.

○ CRÉER SA BROCHURE COMMERCIALE

À Nouméa : 11 mars

À Koné : sur demande

1 jour soit 07 heures - tarif : 15 000 F

Apprendre à réaliser et mettre en page un document commercial pour présenter son activité et ses produits afin de développer sa clientèle et améliorer l'image de son entreprise.

○ DÉVELOPPER SA CLIENTÈLE

À Nouméa : 01 et 02 avril

À Koné : sur demande

2 jours soit 14 heures - tarif : 29 250 F

Elaborer son plan d'action commercial afin d'organiser ses actions promotionnelles et développer sa clientèle.

Renseignez-vous !

○ Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

○ Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30.

Tél : **25 97 40** Email : fc@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Gaëlle Galand. Tél : **25 97 40**

Pour une formation en province Nord et dans les îles

Loyauté : contactez Émilie This, Antenne CMA Koné.

Tél : **47 30 14**

○ Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous sur www.cma.nc

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.

Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- 🌿 Au cœur du Grand Nouméa
- 🌿 De toutes tailles (à partir de 10 Ares)
- 🌿 Entièrement viabilisés
- 🌿 Terrassés ou non terrassés


PANDA
PARC D'ACTIVITÉS



|  **secal**

Choisissez votre terrain
www.panda.nc

46 70 10



Formations CMA

Développer sa clientèle – Optimiser ses ventes



OBJECTIF GÉNÉRAL

- Elaborer son plan d'action commercial afin d'organiser ses actions promotionnelles et développer sa clientèle

CONTENU DE LA FORMATION :

A / PARTIE THÉORIQUE

● Définir sa clientèle :

- Segmenter les acheteurs potentiels
- Élargir sa clientèle
- Se faire connaître
- Outils de démarchage clients

● Identifier les outils utilisés :

- Commercial : échange commercial
- Web : Facebook, mailing, publicités
- Print : brochure, carte de visite, réseau de point de distribution de l'information
- Énumérer les éléments indispensables à trouver sur son flyer/Facebook
- Schématiser son flyer
- Adapter son contenu
- Rassembler les données à publier
- Les enjeux de Facebook
- Valoriser son savoir-faire local
- Se mettre en valeur

B / PARTIE PRATIQUE

● Réalisation à l'aide d'un ordinateur des documents suivant :

- Un calendrier d'actions commerciales
- Création post/album FB et flyer
- Réalisation de publications pour mettre en avant ses produits
- Création d'une offre spéciale, d'un flyer

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Mise en situation et réalisation des différents supports commerciaux
- Un livret technique est remis à chaque participant

Public : Tout public

Prérequis : Savoir utiliser un ordinateur

Lieu de formation : Centre de formation de l'artisanat à Nouville

Durée : 14 heures

Nbre de stagiaires : 6 à 8 stagiaires

Tarif : 29 250 F * / 39 000 F

*prix artisan

Date des prochaines formations :

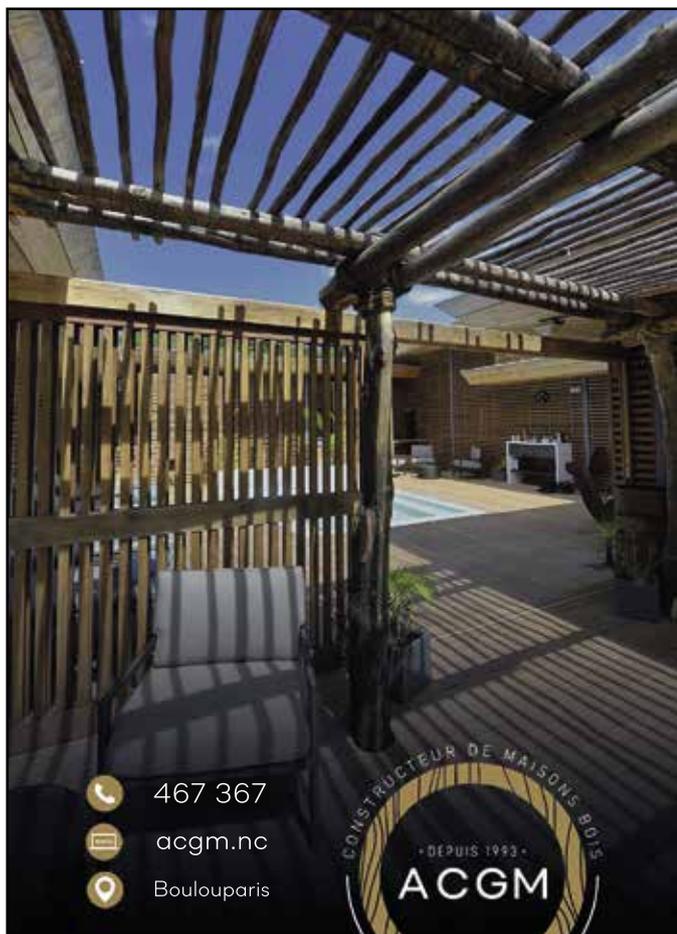
- Nouméa du 1^{er} au 02 avril 2019

Renseignements : Tél. 25 97 40 / formation@cma.nc

Retrouvez notre offre complète de formations et le planning annuel sur www.cma.nc

Pour aller plus loin dans votre stratégie commerciale et vous démarquer de vos concurrents, le CFA propose également une formation intitulée **Créer sa plaquette commerciale** qui a pour objectif d'apprendre à réaliser et mettre en page un document commercial pour présenter votre activité et vos produits afin de développer votre clientèle et améliorer l'image de votre entreprise. Prochaine date programmée à Nouméa, le 11 mars 2019.

Plus d'infos sur fc@cma.nc



PRESTIGE OCCASIONS
MOTORS

SPECIALISTE DES GRANDES OCCASIONS.

Pour mériter le label BMW Premium Selection, une voiture d'occasion doit passer des examens techniques approfondis réalisés par nos spécialistes pour une qualité maximale et une sécurité sans faille.

Une occasion BMW Premium Selection, c'est :

- Une garantie 24 mois
- Un contrôle technique et optique à 360°
- Un leasing et financement
- Un historique de maintenance & kilométrage certifié
- Une offre de reprise garantie
- Pas d'entretien les 6 premiers mois ou 10 000 km

PRESTIGE OCCASIONS Tél. : 44 30 00
2, Rue Edmond Harbulot
Nouméa Nouvelle-Calédonie

Actu.nc

Déjà **5 ans**
de **LIBERTÉ**

Chaque semaine depuis 2014,
nous nous engageons pour la liberté
d'entreprendre et d'informer
en Nouvelle-Calédonie.

Soutenez-nous, exprimez-vous !



Actu.nc :> Vous **informer** sans **rien** cacher

Apprentissage

Didier Morinière, co-gérant de la société Les Pots à Colle Réunis et Maître d'apprentissage en menuiserie

À 15 ans, Didier Morinière s'engage chez les Compagnons du Tour de France où il se forme durant 7 ans en menuiserie. À 30 ans, il crée avec Olivier Lavigne, Les pots à colle réunis, un clin d'œil au surnom donné aux menuisiers dans le milieu du compagnonnage. En 15 ans d'existence, l'atelier situé à Numbo a déjà accueilli huit apprentis. « *Nous sommes maintenant trois associés, avec Philippe Marchand, lui aussi menuisier. Nous avons un employé, ancien apprenti chez nous, et Sidney depuis l'an dernier (...). C'est important de former des apprentis, pour assurer la relève ! (...). Avec Sidney, ça se passe très bien, il comprend vite et pose beaucoup de questions, ce qui est bien car c'est comme ça que l'on apprend. C'est très intéressant d'avoir un apprenti tel que lui, on voit qu'il a envie.* »

Si officiellement, Didier est le Maître d'apprentissage de Sidney, au quotidien le jeune homme est formé par trois personnes. « *Il est toujours avec l'un de nous, à l'atelier et sur site, car on pose ce que l'on fabrique.* » Au gré des chantiers, Sidney travaille sur divers ouvrages : bâtis de portes, bars, cuisines, escaliers, salles de bain, bibliothèques... pour le compte de promoteurs ou de particuliers. « *Il ne fabrique pas encore de meubles de A à Z, mais il se débrouille très bien, il travaille notamment le stratifié, il fait le plaquage des champs, les finitions sur les ouvrages bois également (...). Il commence aussi à utiliser les machines, mais il faut être très prudent car on a vite fait de perdre un doigt ! Sidney sait déjà se servir de la scie, de la dégauchisseuse et de la raboteuse. Il fait aussi les pointages avec la toupie, une machine sur laquelle on adapte différents outils grâce à des réglages particuliers. Et parfois, on lui donne des exercices pour qu'il s'entraîne à la précision en travaillant des techniques d'assemblage comme le lamello, le trait de Jupiter ou l'entaille à mi-bois. Il a aussi réalisé un casse-tête.* »

Sidney Ali, apprenti en 2^e année de CAP menuisier

Diagnostiqué tardivement haut potentiel intellectuel, Sidney ne se retrouvait pourtant pas dans la voie générale. « *Je n'étais pas bien dans ma peau...j'ai sauté la seconde pour passer directement en 1ère S, je ne supportais pas le système scolaire, j'avais des facilités mais je ne m'intéressais pas à ce que l'on m'enseignait... J'ai abandonné au mois de mai (...). J'étais attiré par les métiers du bois, j'ai rencontré un luthier qui avait suivi une formation d'ébénisterie mais qui n'existe pas ici. C'est un ami qui m'a parlé de la section menuiserie proposée au CFA (...). C'est dommage que l'on ne soit pas informé sur l'apprentissage au collège... je ne comprends pas non plus que le CAP soit associé au décrochage scolaire (...). Avant, je m'ennuyais, on pensait qu'il fallait que je sois plus stimulé, mais en fait, je peux passer, sans peine, des heures sur des tâches répétitives comme le ponçage, car je sais que ça sert à quelque chose de plus grand.* »



« *Cette première année est vite passée, poursuit Sidney. Je suis content de ce que j'ai fait, j'ai appris beaucoup de choses, à beaucoup de niveaux. Notamment ce qu'est le travail en milieu professionnel, les bases du métier que je veux exercer, mais aussi à profiter de la vie, je me sens plus heureux !* »

« *Je travaille avec trois patrons associés avec lesquels j'ai de très bonnes relations. La plupart du temps, chacun est sur un chantier différent et j'aide celui qui en a le plus besoin. Au début, j'assistais le Maître d'apprentissage, le temps de connaître les outils de travail, maintenant je suis plus autonome. (...) J'aime tout ce que je fais, l'assemblage, le montage des meubles, la pose, le contact avec le client... et surtout voir le travail accompli. J'apprécie aussi le travail d'agencement et les beaux meubles réalisés en collaboration avec des architectes d'intérieur (...) Aujourd'hui, je suis finalement plus intéressé par la menuiserie que par la lutherie. Après mon CAP, j'envisage de poursuivre ma formation chez les Compagnons* »

Compétences acquises :

L'apprenti titulaire d'un **CAP menuisier, fabricant de menuiserie, mobilier et agencement**, est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Assurer la fabrication : Préparer le bois, usiner sur machines, assembler et solidariser les liaisons, équiper en quincaillerie et accessoires, appliquer un produit de traitement et/ou de finition, vérifier la conformité des éléments, produits et ouvrages réalisés.
- Assurer la logistique : Rassembler et contrôler les matériaux, produits et ouvrages.
- Mettre en œuvre sur site : Installer les matériels et outillages nécessaires à la pose des ouvrages. Mettre en sécurité son poste de travail et son environnement proche. Nettoyer, ranger et maintenir en état les matériels et outillages

Pour devenir Maître d'apprentissage dans la menuiserie, renseignez-vous auprès de Myriam THIMOUMI-CURATO, chargée de relations entreprises au Centre de formation de l'artisanat, Tél. : 25 97 40 ou 73 60 40

Planning de formation des tuteurs en entreprise

Les tuteurs en entreprise, nouvelle appellation des Maîtres d'apprentissage, doivent désormais, dans le cadre de la loi de Pays relative à la réforme de l'alternance, suivre une demi journée de **formation obligatoire et gratuite** au Centre de formation de l'artisanat.

Cette formation leur permettra de les conforter dans leur responsabilité formative et d'obtenir leur habilitation de tuteurs.

En 4 heures, ils aborderont les spécificités du système de l'alternance, la relation avec l'alternant, la structuration d'une activité, l'évaluation de l'alternant, la relation tuteur-CFA et prendront connaissance de la Charte d'engagement du tuteur. Le planning proposé ces prochains mois est le suivant :

Les collaborateurs d'entreprises déclarés tuteurs sur un contrat d'apprentissage ou tout autre professionnel désirant transmettre ses savoirs sont invités à s'inscrire au CFA Tél. 25 97 40 et formation@cma.nc

SEMAINE	JOUR	DATE	CRENEAU
10	Lundi	04 mars	APRES-MIDI
11	Jeudi	14 mars	APRES-MIDI
12	Jeudi	21 mars	APRES-MIDI
13	Lundi	25 mars	APRES-MIDI
13	Jeudi	28 mars	APRES-MIDI
14	Jeudi	04 avril	APRES-MIDI
15	Lundi	08 avril	MATIN
16	Jeudi	18 avril	APRES-MIDI
17	Mardi	23 avril	APRES-MIDI
17	Jeudi	25 avril	APRES-MIDI

OFFICESTORE

CONTIENT JUSQU'À 3 ANS D'ENCRE*



EPSON EcoTank L3060
 Imprimante multifonction L3060 Wi-Fi® dotée d'un système de réservoirs d'encre intégrés pour des copies, des numérisations et des impressions couleur rapides et économiques.
 (bouteille d'encre à partir de 1790€, environ 4 500 copies N&B et 7 500 copies couleurs)

www.epson.eu/fr/ecotank

EPSON
EXCEED YOUR VISION

54 400 €

QUARTIER LATIN
 65 AV. DU MARECHAL FOCH
 LUN-JEU : 8h - 17h / VEN : 8h - 16h

CTRE CIAL KENU-IN
 1, PROM. DE KOUTIO
 LUN-SAM : 8h30 - 18h

Internet : voir et être vu

Un artisan sur Internet

Némo Bâtiment, filiale de la société Bois Concept, est une société calédonienne de construction spécialisée dans divers domaines de la construction. Noé Bertram (titré Maître artisan) et son équipe proposent leurs services de bureau d'études, de conseils expertises, de maçonnerie (villas, murs de soutènement, piscine...), de rénovation, de surélévation et d'extension, de levage et d'étanchéité aux professionnels et particuliers. Clair et ergonomique, le site Internet **www.nemobatiment.nc** détaille techniquement chacune des prestations offertes, illustrées de photos de différentes réalisations. L'entreprise alimente aussi régulièrement sa page **Facebook Nemo Bâtiment**, qui permet de suivre en images de type « avant-après », les projets en cours.



Info futée

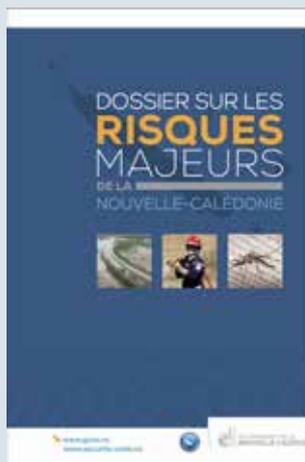


Anticipant la dématérialisation des démarches administratives et des appels d'offre, le site de la CMA-NC propose aux artisans d'obtenir en ligne leur certificat numérique. Baptisé **CertiMétiers Artisanat**, il permet de sécuriser leurs documents électroniques.

Ce certificat de signature électronique confère la même valeur juridique que la signature manuscrite et garantit la confidentialité et la sécurité de tous les échanges via Internet avec les clients, les fournisseurs ou les services administratifs.

Il permet ainsi de répondre aux appels d'offre des marchés publics, par voie dématérialisée, de garantir l'intégrité de tous les documents (devis, factures, et prochainement les emails) et de donner une valeur d'original aux documents sans avoir à les imprimer, ni à les signer à la main. **Pour en faire la demande, rendez-vous sur le site www.cma.nc, rubrique « Chefs d'entreprise », « s'adapter aux évolutions », « CertiMétiersArtisanat ».**

Site utile



En cette période estivale et cyclonique, un petit tour sur le site de la Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) peut s'avérer bien utile. En tant que particuliers, mais aussi en tant que professionnels artisans, vous êtes en effet concernés par les consignes à suivre en cas de cyclone.

La rubrique « Consignes de sécurité » du site

<https://securite-civile.nc> détaille clairement les choses à faire ou à ne pas faire dans les différentes phases de l'épisode météorologique, à savoir au moment des alertes cycloniques niveau 1 (cyclone dans moins de 18h) et 2 (cyclone dans moins de 6h) et de la phase de sauvegarde (cyclone passé). Ces consignes sont également reprises dans le dossier consacré aux risques majeurs de la Nouvelle-Calédonie, téléchargeable dans la rubrique « Dossier sur les risques majeurs ». La lecture de ce document synthétique d'une page (page 39 du dossier) peut s'avérer précieuse pour éviter la panique au moment du déclenchement de l'évènement. Un petit mémo à afficher dans votre boutique, atelier ou bureau...car un artisan averti en vaut deux !

Votre bureau avec vous, tout le temps, partout.

(enfin, presque.)



Interconnexions

Solution Office 365

Hébergement virtuel

Services Cloud

Lagoon
BUSINESS

C'est + que de l'Internet.
Conseil | Assistance | Expertise

entreprises@lagoon.nc
www.lagoon.nc | 296 296

PEUGEOT PARTNER

LE PROFESSIONNEL



ENTRETIEN ET GARANTIE
OFFERTS PENDANT 4 ANS*

À PARTIR DE
1.950.000 F**
TGC INCLUSE

MOTION & EMOTION



PEUGEOT

*Entretien et garantie offerts pendant 4 ans ou 100 000 km (premier terme exclu). **Prix pour un Peugeot Partner toujours neuf 1. Offres valides du 14 janvier au 28 février 2015. Photos non contractuelles.

 **MÉNARD** | 41 44 70
AUTOMOBILES | www.peugeot.nc

 PEUGEOT NC

Vos rendez-vous CMA



Le Passeport pour l'Economie Numérique fait peau neuve et devient le **PACK PRO NUMERIQUE**, avec 3 parcours pour être au plus près des besoins des artisans et un accent mis sur la stratégie commerciale, notamment la visibilité sur Internet pour aider les artisans à booster leurs ventes. Ce dispositif gratuit de 3 parcours est dédié aux artisans et leur conjoint.

• InfoTIC

Des réunions d'informations pour vous présenter les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet

1/ Valoriser mon entreprise sur Internet

« Être visible sur internet avec ou sans site »

2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

« Les réseaux sociaux : savoir les choisir et en tirer des bénéfices pour mon entreprise ! »

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web : site Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux...

Durée des sessions : 1h30

Construisez votre projet en 3 étapes :

1/ Diagnostic du projet

2/ Choix de solutions adaptées

3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Apprenez en petit groupe à créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle sur Facebook en deux demi-journées.

2/ Référencer mon entreprise sur internet

Appliquez les différentes solutions simples et immédiates permettant de rendre votre activité professionnelle visible sur Internet (une demi-journée).

Durée des sessions : 3h30

SESSIONS	ANTENNES CMA-NC	MARS	AVRIL-MAI	HORAIRES
InfoTIC				
Valoriser mon entreprise sur Internet	NOUMÉA	11 mars	8 avril	16h-17h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA	18 mars		16h-17h30
Ateliers Pr@Tic				
Facebook (sur deux demi-journées)	NOUMÉA		29 avril et 6 mai	8h-11h30
Référencer mon entreprise sur Internet	NOUMÉA	25 mars		16h-17h30

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires

Shop.nc

@goon
Internet - Téléphonie - Vidéo

Agenda PACK PRO BÂTIMENT

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

Inscrivez-vous !

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA 16h - 17h30	PANDA 8h - 9h30	LA FOA 8h30-16h	POINDIMIE 8h - 11h	KONE 13h30 - 18h30	KOUMAC 8h - 11h
Assurer mon développement	3 avril	7 mars	24 avril	4 mars	4 avril	19 mars
Décrocher des marchés	10 avril	21 mars		11 mars		
Réaliser le bon devis	17 avril	28 mars				
Optimiser mon intervention sur un chantier	24 avril	4 avril				



+ d'infos : 28 23 37 ou tic@cma.nc
Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Nos permanences et visites d'entreprises



		NOS PERMANENCES			NOS VISITES			
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes			Un agent CMA se déplace dans votre entreprise l'après-midi. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes			
	Communes	Dates		Lieux	Dates	Contact CMA	Antenne	Tél.
PROVINCE SUD	Boulouparis	2 avril	8H - 11H30	Antenne province Sud	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8H - 11H30					
	Thio	Sur RDV			Après-midi sur RDV			
	Ile des Pins	Toute la journée		Mairie		Jennifer KELETAONA	Nouméa	28 23 37
	Mont-Dore				Tous les vendredis matins	Lucille DARGELAS		
	Dumbéa, Païta	Tous les jeudis	sur RDV	Antenne Pôle artisanal Panda		Jennifer KELETAONA	Nouméa Dumbéa	28 23 37 24 32 62
PROVINCE NORD	Canala	26 mars	Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Hienghène	8 mars 5 avril	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Houailou	26 mars 23 avril	9h - 11h30					
	Kouaoua	14 mars	9h - 11h30					
PROVINCE ILES	Lifou	28 mars 24 avril	9h - 11h30	Case de l'entreprise	28 mars 25 avril	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré	14 mars	toute la journée	Antenne Province Iles	13 mars			
	Ouvéa	7 mars 10 avril	toute la journée	Antenne Province Iles	6 mars 10 avril			

Permanences de nos partenaires

PARTENAIRES	LIEU	DATES	HORAIRES
 <p>Permanences MEDIATION pour résoudre à l'amiable un différend, un conflit. Permanence téléphonique au 76 48 19 et 76 28 64 orase@lagoon.nc</p>	SIÈGE DE LA CMA-NC	5 mars 2 avril 7 mai	12h00 - 13h30
 <p>Association pour le Droit à l'Initiative Economie</p>	POLE ARTISANAL DE PANDA (DUMBEA)	tous les jeudis	08h00 - 12h00
ASSOCIATION DES JURISTES LIBERAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE	SIEGE DE LA CMA-NC ANTENNE CMA DE LA FOA	tous les premiers jeudis du mois	Sur RDV de 13h30 - 16h30

Bon à savoir *Employeur*

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 926,44 F PAR HEURE - 156 568 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 787,49 F PAR HEURE - 133 086 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 918 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n° 43 du 7 décembre 2018).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 920 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n° 22 du 14 novembre 2018.)	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} février 2018 : 965 F (Avenant Salarial N°21 du 15 janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-455/GNC du 6 mars 2018 - JONC n° 2630 du 15 mars 2018).	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 ^{er} alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 794 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n° 45 du 12 décembre 2018).	7 jours fixes (Article 28, modifié par l'avenant n°42 de 2018) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 1072 F (Avenant Salarial N°11 du 9 janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-445/GNC du 6 mars 2018 - JONC n° 2628 du 15 mars 2018).	7 jours (Article 40 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	Voir grille salariale (rémunération par catégorie) , à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018).	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
Industrie	À compter du 1 ^{er} avril 2018 : 777 F (Avenant Salarial N°33 du 23 janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-905/GNC du 24 avril 2018 - JONC n° 6194 du 3 mai 2018).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 737 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n° 22 du 26 novembre 2018).	6 jours (Article 25 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transports sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2017 : 1057 F Avenant salarial n°15 du 14 novembre 2017 Etendu par arrêté n° 2018-231/GNC - JONC n°1462 du 8 février 2018.	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Faire appel à un sous-traitant ou embaucher un salarié en CDD ?

L'année redémarre, vous avez décroché des nouveaux contrats, des nouveaux chantiers, de nouvelles commandes à produire ou vous devez refaire du stock. Mais vous n'avez pas le temps, vous n'arrivez pas à répondre à la demande. Il vous faut de la main d'œuvre supplémentaire. La question se pose alors : « Je prends un « patenté » ou un salarié ? ». En réalité cette question se traduirait par : « Je sous-traite une partie de mon travail à une autre entreprise ou j'embauche un salarié temporairement avec un contrat à durée déterminée (CDD) ? voire même, « est-ce que je sollicite les services d'une agence d'intérim ? »



PLUSIEURS ÉLÉMENTS SONT À PRENDRE EN COMPTE POUR FAIRE CE CHOIX, NOTAMMENT LE LIEN QUI SERA ÉTABLI ENTRE VOUS ET LE TRAVAILLEUR. À CHAQUE SITUATION CORRESPOND UN LIEN JURIDIQUE :

L'embauche d'un salarié est recommandée lorsque vous souhaitez :

- avoir une personne avec qui travailler quotidiennement sur le chantier ou à l'atelier. En effet, ce fonctionnement risque de créer un **lien de subordination** entre vous et la personne (horaires imposés, utilisation commune du matériel, vérification quotidienne des réalisations, travail en commun, ...)
- profiter d'un accroissement d'activité pour proposer du travail à une personne que vous connaissez tout en la formant. Cette personne travaillera **pour votre compte et au profit de votre entreprise** qui assumera les risques.
- bénéficier d'une personne qui s'occupe de vos clients un certain nombre de jours par semaine, dans votre local à des horaires imposés (ex : de 7h30 à 17h). La personne utilisera **vos locaux, votre matériel pour satisfaire votre clientèle** en respectant des horaires que vous lui dictez.

Le recours à la sous-traitance est pertinent lorsque vous souhaitez déléguer à

une autre entreprise la réalisation d'une partie d'un contrat, et ce, de manière complètement **autonome. Un sous-traitant exercera librement et indépendamment** son activité :

- il possède son matériel, ainsi vous n'avez pas à réaliser d'investissement
- il est couvert par sa propre assurance professionnelle (pensez à lui demander une attestation d'assurance).

Pour autant, ce mode d'intervention peut comporter **certains risques**. En effet, dans la réalité, il n'est pas rare d'entendre des artisans se plaindre de sous-traitants n'ayant pas fini leur travail, car ces derniers ont trouvé un chantier ou une commande plus intéressant, ou parce qu'ils ont radié leur entreprise du jour au lendemain.

En définitive, selon votre besoin, il faut choisir le type de contrat le plus adapté. **Chaque situation professionnelle et les conditions dans lesquelles l'activité est exercée correspond à un lien juridique et donc à un contrat.**

UNE ENTREPRISE NE PEUT PAS « EMBAUCHER UN PATENTÉ », ELLE SOUS-TRAITE À UNE AUTRE ENTREPRISE OU ELLE EMBAUCHE UN SALARIÉ.

Il n'est pas légal de se comporter avec un sous-traitant comme s'il s'agissait d'un salarié, au risque de pratiquer **du salariat déguisé**. En cas de requalification par les services de la CAFAT d'un lien entreprise/sous-traitant en employeur/salarié, l'employeur doit s'acquitter des cotisations dues à la CAFAT rétroactivement dans la limite de cinq années.

Dans d'autres circonstances, vous souhaitez peut-être rentabiliser une partie de votre local (institut, garage, salon de coiffure, menuiserie, ...) que vous

n'utilisez pas tout le temps. Cette situation correspond à la **mise à disposition d'un espace de travail : il vous faudra alors rédiger un contrat de location**. Si vous êtes locataire, il sera nécessaire de vérifier votre bail commercial qui peut interdire la sous-location.

Formation du CFA de la CMA-NC en lien avec cette thématique : "Embaucher : quel contrat de travail choisir ?" (1jour/16 500F) RDV sur www.cma.nc ou au 25 97 40

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES D'UNE EMBAUCHE VOUS EFFRAIENT ? PLUSIEURS SOLUTIONS SONT POSSIBLES :

Le Dispositif Simplifié d'Emploi (DSE)

Avec ce dispositif, les formalités administratives d'embauche et de déclaration d'un salarié sont simplifiées. Ce système peut remplacer le contrat de travail, l'établissement des fiches de paie, et les formalités liées aux cotisations sociales.

Contact : www.cafat.nc / Tél. 25 58 09

Le CEGESMET

Le Centre de gestion des métiers est un service associé de la CMA-NC qui a pour vocation d'assurer des services en matière de comptabilité et de formalités sociales. Le CEGESMET propose des prestations de types : rédaction de contrat de travail, réalisation des fiches de paie, établissement des déclarations de cotisations, ...

Contact : centre.gest@cegesmet.nc Tél. 27 43 70

Vous hésitez sur le lien juridique le plus adapté ? Contactez un animateur économique de la CMA-NC, il pourra vous conseiller sur le format de contrat le plus adapté.

Contact : Tél. 28 23 37 ou eco@cma.nc

Échéances fiscales et sociales

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU, TSS ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, TSS ET TGC)
<p>Mes déclarations :</p> <p>31/03 : Déclaration IRPP (régime fiscal du forfait)</p> <p>Je suis redevable de la TGC : Aucune déclaration pour les mois de février et mars (régime trimestriel).</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TSS et TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>IRPP : 28/02 et 31/03 si je suis mensualisé</p> <p>31/03, paiement du 1^{er} acompte (personnes non mensualisées et ayant payé plus de 30 000 CFP au titre de l'IRPP en 2018)</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>28/02 : Déclaration IS (société clôturant au 31/10) ou 14/03 si déclaration par Internet</p> <p>28/02 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/07)</p> <p>31/03 : Déclaration IS (société clôturant au 30/11) ou 14/04 si déclaration par Internet</p> <p>31/03 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/08)</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TSS, TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>IS : 28/02 (société clôturant au 31/03 : 2^e acompte ; société clôturant au 31/07 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/10 : solde)</p> <p>31/03 (société clôturant au 30/04 : 2^e acompte, société clôturant au 31/08 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/11 : solde)</p> <p>* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
<p>Mes déclarations :</p> <p>31/03 : Déclaration de ressources (RUAMM + CCS)</p> <p>Mes règlements :</p> <p>Mutuelle du Commerce : 10/02 et 10/03, paiement des cotisations de Janvier et Février</p> <p>Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/02 et 20/03, paiement des cotisations de Mars et Avril (si règlement mensuel) Ou 20/03, paiement des cotisations du 2^e trimestre (si règlement trimestriel)</p> <p>CAFAT (RUAMM et CCS) : 31/03, paiement de la cotisation du 2^e trimestre</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>Aucune déclaration pour les mois de Février et Mars.</p> <p>Mes règlements :</p> <p>Mutuelle du Commerce : 10/02 et 10/03, paiement des cotisations de Janvier et Février</p> <p>Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/02 et 25/03, paiement des cotisations de Janvier et de Février (entreprise de plus de 9 salariés)</p>

Lexique :

TSS : Taxe de Solidarité sur les Services - **TGC** : Taxe Générale sur la Consommation - **IRPP** : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - **IS** : Impôts sur les Sociétés
RUAMM : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - **CCS** : Contribution Calédonienne de Solidarité - **CRE** : Caisse de Retraite des Expatriés - **IRCAFEX** : Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - **ARRCO** : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - **AGIRC** : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

Nouveau ! Le Pack Pro Numérique



Dix ans après son lancement, le Passeport pour l'Économie Numérique évolue pour devenir le PACK PRO NUMÉRIQUE. Une refonte impulsée par les nouvelles attentes des artisans en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

En 2008, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie lançait le « Passeport pour l'économie numérique ». À cette époque, « *l'usage des T.I.C devenait de plus en plus prégnant en Nouvelle-Calédonie, rappelle Grégory Armando, Responsable offre de services à la CMA-NC. L'amélioration des débits était prévue grâce au câble sous-marin avec l'Australie, le nombre de sites internet augmentait fortement et le commerce en ligne se développait. Il s'agissait donc de proposer une offre adaptée afin que ces entreprises ne ratent pas « le train » du numérique.* »

Ainsi, en 10 ans, la CMA-NC a organisé 526 sessions d'information sur l'ensemble du territoire auprès de 2 482 artisans. 95 chefs d'entreprises artisanales ont également pu se familiariser avec les tablettes et smartphones mis à disposition, leur permettant de découvrir les avantages de ces nouveaux outils pour leur activité professionnelle. Les entretiens individuels Cré@Tic, mis en place en 2014, ont également permis d'accompagner 77 entreprises dans leur projet de création de site internet, blog ou page professionnelle sur les réseaux sociaux.

Le but était de « *sensibiliser, d'informer et d'inciter les entreprises à s'équiper pour éviter que le fossé ne se creuse entre les entreprises dotées de l'outil informatique, ayant accès à Internet et celles qui ne l'étaient pas, par manque d'information sur les services qu'il pouvait leur apporter ou encore par peur de l'outil.* »

La modernisation des entreprises artisanales est aujourd'hui encore l'un des objectifs du Schéma Directeur de l'Artisanat. « *À ce jour, on constate que les chefs d'entreprise artisanales ne ressentent plus le même besoin de renseignements sur l'informatique qu'il y a quelques années en arrière, poursuit Grégory Armando. Les outils informatiques se sont démocratisés et les artisans en sont désormais quasiment tous équipés. En revanche, la demande d'accompagnement individuel est très forte en ce qui concerne la recherche de solutions adaptées permettant d'assurer la visibilité et la communication sur Internet de leur entreprise.* »

Le nouveau Pack Pro Numérique prend donc en compte ces nouveaux besoins et offre désormais trois parcours :

- **Le parcours InfoTIC** propose des **réunions d'informations** pour présenter les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet, avec des rendez-vous autour de deux thématiques : « **Valoriser mon entreprise sur Internet** », ou comment être visible sur Internet avec ou sans site ? et « **Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing** » pour savoir choisir les réseaux sociaux et en tirer des bénéfices pour son entreprise
- **Le parcours Cré@TIC** propose, lui, des **rendez-vous individuels** pour être accompagné dans la concrétisation des projets web : site Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux... à travers 3 étapes : un diagnostic du projet, le choix de solutions adaptées et l'assistance et suivi de la réalisation du projet
- Enfin, **le parcours Pr@TIC** propose un **atelier Pr@TIC Facebook** pour apprendre en petits groupes à créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir une page professionnelle sur Facebook en deux demi-journées. Ainsi qu'un **atelier Pr@TIC pour référencer son entreprise sur internet** en appliquant les différentes solutions simples et immédiates permettant de rendre son activité professionnelle visible sur Internet, sur une demi-journée.

À noter que l'obtention du Pack pro Numérique permet de bénéficier d'avantages auprès de Top Market et de Lagoon, partenaires de la CMA-NC.

Pour connaître les dates des prochaines sessions du Pack Pro Numérique, reportez-vous au planning en page 20 de ce magazine.

CHIFFRES

En 2018 :

77 % des Calédoniens sont sur Internet et sont inscrits au moins sur un réseau social. Soit une augmentation de 10% depuis 2011.

89% des internautes calédoniens de 16 à 39 ans et **67%** de 40 ans et plus consultent au moins un réseau social. Facebook en tête (97%) suivi d'Instagram (17%), de SnapChat (10%), Twitter (7%) et YouTube (5%).

44% des internautes calédoniens, soit **33%** de la population calédonienne, achètent sur Internet, soit +11% par rapport à 2011.

54% des internautes calédoniens, soit **42%** de la population calédonienne, pratiquent le « web to store », c'est-à-dire le fait d'effectuer une recherche sur Internet avant de se rendre sur le point de vente.

14H04
RENDEZ-VOUS
CLIENTÈLE À DUCOS

15H48
ENVOYER LES DOCUMENTS
AU COMPTABLE



6H29
CHARGER LES DEUX PALETTES
POUR LA LIVRAISON

16H53
CHARGER MON TÉLÉPHONE
POUR VÉRIFIER MES MAILS

8H30
POSTER MA DERNIÈRE
RÉALISATION SUR FACEBOOK



6H47
VÉRIFIER MON PLANNING
DE LA JOURNÉE

NOUVEAU CITROËN BERLINGO VAN COMME VOUS, C'EST LE MEILLEUR.



Cabine Extenso® avec 3 places à l'avant
20 aides à la conduite
Recharge sans fil pour smartphone
Technologie Surround Rear Vision
Grip Control avec Hill Assist Descent
Frein de stationnement électrique

INSPIRED
BY PRO

Partenaire du quotidien, le nouveau Citroën Berlingo répond aux besoins des professionnels en offrant une solution adaptée à chaque activité et à chaque usage avec différentes tailles, cabines ou aménagements. Certaines aides à la conduite sont en option. Se renseigner en concession.



La réforme de l'alternance : ce qui va changer



Dans le cadre de sa stratégie emploi insertion professionnelle (SEIP) qui définit les enjeux et les orientations des politiques publiques pour la période 2015-2020, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a élaboré une réforme des dispositifs de formation en alternance. L'objectif étant de les adapter au mieux aux besoins des entreprises et d'en faire l'outil privilégié d'accès à l'emploi.

La Chambre de métiers et de l'artisanat, à travers son Centre de formation de l'artisanat (CFA), est directement concernée par cette réforme. Mise en place d'un contrat unique d'alternance, distinction plus marquée des rôles des employeurs et des tuteurs (ex Maîtres d'Apprentissage), révision des barèmes de rémunération des alternants et des aides aux employeurs, organisation de formation préalable à l'habilitation des tuteurs en entreprise... Le Mag des artisans fait le point sur ce que cette nouvelle réglementation va changer pour l'employeur, le tuteur et l'alternant.



4 questions à Dominique Faudet-Bauvais, directrice adjointe à la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) et chef de service certification, audit et contrôle



Pourquoi cette réforme de l'alternance était-elle nécessaire ?

Dès 2012, lors des premiers travaux initiés par le gouvernement, un consensus apparaissait sur le fait que le concept de formation en apprentissage était efficace et apprécié de ceux qui en avait bénéficié (apprentis ou employeurs) en Nouvelle-Calédonie comme en métropole ou dans de nombreux pays. En effet, les indicateurs de performance étaient globalement bons (taux de réussite aux examens, taux d'insertion professionnelle en fin de formation). Cependant, d'autres indicateurs étaient moins positifs (tels que les taux d'érosion*).

Par ailleurs, l'environnement réglementaire, les cadres de fonctionnement et l'économie générale du financement de notre système d'alternance montraient leurs limites.

Ce constat a conduit le gouvernement à décider d'une ambitieuse réforme des dispositifs d'alternance dans le cadre de la formation professionnelle continue.

L'objectif était de rationaliser, de moderniser, d'assurer le financement et de promouvoir la qualité pédagogique de notre système d'alternance pour qu'il soit à la hauteur des défis économiques, mais aussi de société, auxquels la Nouvelle-Calédonie est confrontée.

Sur quels principes s'appuie la nouvelle réglementation ?

Le nouveau cadre posé par la réforme s'appuie sur quatre points clés :

- un seul contrat accessible à toute personne âgée de 16 ans et

plus et à tout employeur (public ou privé) visant un diplôme reconnu en Nouvelle-Calédonie

- une simplification administrative pour les entreprises : un seul contrat remplace désormais deux contrats (contrat d'apprentissage et contrat de qualification) et l'agrément préalable délivré par l'administration est supprimé
- des centres de formation agréés par le gouvernement ayant fait la preuve de leurs capacités à organiser des formations au travers de leurs relations construites et pérennes avec les secteurs économiques, d'équipes pédagogiques qualifiées tant en terme technique que pédagogique, de moyens techniques et pédagogiques adaptés.

Quelles sont les différentes étapes de mise en œuvre de cette réforme ?

Les textes modifiant le code du travail ont été votés par le congrès en septembre et novembre 2018 et sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2019.

Depuis cette date, le nouveau dispositif de formation par alternance est donc en place, avec un nouveau contrat unique d'alternance remplaçant les anciens contrats d'apprentissage et de qualification et avec six centres de formation par alternance (qui garderont donc le sigle de CFA) agréés par le gouvernement.

Cependant, durant environ 2 ans, des stagiaires bénéficiant du nouveau contrat cohabiteront avec ceux ayant l'ancien statut d'apprenti et qui termineront leur cursus avec leur contrat en cours.

Quelle est l'ambition du gouvernement par rapport au développement de l'alternance en Nouvelle-Calédonie ?

L'objectif est double : développer en augmentant le nombre de places ouvertes mais développer aussi en diversifiant les formations proposées et en ayant une offre de formation souple et adaptable aux besoins des secteurs professionnels, ce qui sera un gage de meilleure insertion professionnelle.

(*NDLR : Taux d'érosion : nombre alternants qui interrompent leur formation en cours de route)

En bref, ce qui va changer pour les différents acteurs de l'alternance

	AVANT LA REFORME		APRES LA REFORME
	Dispositif Contrat de qualification	Dispositif Apprentissage	Nouveau Dispositif Alternance
Contrat	Contrat de qualification professionnelle	Contrat d'apprentissage	Contrat unique d'alternance
	Durée : mini 6 mois, maxi 24 mois	Durée : maxi 4 ans	Durée : maxi 4 ans
	Convention de formation annexée au contrat et signature quadripartite par le salarié, l'employeur, le CFA et la collectivité qui finance	Convention de formation annexée au contrat et signature tripartite par l'apprenti, l'employeur et le CFA	Convention de formation annexée au contrat et signature quadripartite par le salarié, l'employeur, le tuteur et le CFA
			Possibilité de changer d'employeur/entreprise pour une période limitée et définie, sans rompre le contrat initial
Public	17 ans et +	16 -26 ans	16 ans et + sans limite d'âge
	Rémunération : selon l'âge du salarié et la durée de son contrat	Rémunération : selon l'âge du salarié, la durée de son contrat et le niveau du diplôme visé	Rémunération de l'alternant: selon l'âge du salarié, la durée de son contrat et le niveau du diplôme visé
Entreprise employeuse	Uniquement privé	Uniquement privé	Issus du privé et, nouveauté : du public
		Agrément employeur à solliciter avant la signature du contrat	Suppression de l'agrément employeur
	Allègement des charges sociales durant les 6 premiers mois du contrat	Pas de charges sociales	Pas de charges sociales
	Rémunération : entre 50% et 100% du Salaire minimum garanti (SMG) et doit financer une partie des frais de formation	Rémunération : entre 40% et 80% du Salaire minimum garanti (SMG)	Rémunération : entre 50% et 70% du Salaire minimum garanti (SMG) pour les alternants visant un diplôme de niveau V (CAP) ou IV (BP) tels qu'enseignés au Centre de formation de l'artisanat. Et jusqu'à 85% du SMG pour ceux visant un diplôme de niveau III à I (Bac + 2 à Bac + 5)
		En cas de non-respect de la réglementation, possibilité de se voir sanctionner par des amendes	
Encadrant en entreprise	Nommé " tuteur "	Nommé "maître d'apprentissage"	Nommé "tuteur en entreprise"
	Pas d'obligation de formation ni d'habilitation	Pas d'obligation de formation ni d'habilitation	Instauration d'une habilitation nominative du tuteur pour un métier donné
			Obligation de formation avant d'être habilité
Centre de formation	Pas d'agrément de centre de formation	Agrément du CFA délivré pour 5 ans	Agrément du CFA délivré pour 3 ans et pour des métiers définis
			En charge de la gestion et de l'attribution des habilitations des tuteurs en entreprise
	Financement des formations à l'heure groupe par gouvernement ou provinces	Financement des formations à l'heure apprenti par gouvernement	Financement des formations à l'heure groupe aux frais réel de mise en œuvre par gouvernement
Financier	Provinces ou gouvernement de la NC	Gouvernement de la NC	Gouvernement de la NC
	Possibilité du financement de tout ou partie des frais de formation selon la collectivité concernée	Financement de 100% des frais de formation	Financement de 100% des frais de formation
	Financement des charges sociales pendant les 6 premiers mois du contrat	Financement des charges sociales pendant la durée totale du contrat	Financement des charges sociales pendant la durée totale du contrat



Une question à Amanda Bao, Directrice du Centre de formation de l'artisanat

Quels sont les points positifs de cette réforme ?



L'esprit de la réforme était de simplifier les choses, en mariant les deux anciens dispositifs que sont le contrat d'apprentissage et le contrat de qualification, pour n'en faire qu'un, le contrat unique d'alternance, qui ne garderait que le meilleur des dispositifs pré-existants. Or, dans les faits, cela ne simplifie pas forcément les démarches...

Cependant, le gros point positif est **d'avoir ouvert l'apprentissage aux personnes de plus de 16 ans sans limite d'âge**. Cette modalité de formation sera donc accessible à toute personne en recherche de qualification et d'insertion.

Le 2^e point positif est **l'ouverture des contrats d'alternance aux employeurs publics** ce qui permet d'augmenter sensiblement le vivier des employeurs potentiels, qui reste relativement restreint en Nouvelle-Calédonie.



Le 3^e point positif pour l'alternant est la **possibilité de changer d'entreprise sans pour autant changer de contrat**. Par exemple, dans le cadre d'un Brevet Professionnel en esthétique, on constatait que les instituts accueillant les alternants n'offraient pas forcément les prestations de modelages et de massages. C'était un vrai problème, car cet aspect fait partie intégrante du diplôme et est visé à l'examen. Les alternants pourront désormais travailler et se former sur un temps limité dans une autre entreprise pour acquérir l'ensemble des compétences exigées dans leur diplôme et mieux les préparer à leur métier. Pour reprendre l'exemple de l'alternant en esthétique, il pourra se former aux soins du corps dans un spa si son entreprise initiale ne réalise pas cette activité. Cependant, durant cette période l'employeur de départ reste son employeur, de ce fait, il devra continuer à rémunérer son salarié en alternance et, à ce jour, nous ne connaissons pas la réaction des chefs d'entreprise sur ce changement. Néanmoins, le fait de former son personnel alternant sur des compétences particulières peut constituer aussi un plus pour l'entreprise initiale qui pourra ainsi bénéficier de ce savoir-faire. **Un échange ponctuel d'alternants sera aussi possible.**

Le 4^e point positif de cette réforme est **la prise en charge de 100% des charges sociales de l'employeur**, c'était déjà le cas dans le cadre des contrats d'apprentissage mais ce n'était pas systématique pour les contrats de qualification. C'est une bonne nouvelle pour les entreprises et par ricochet pour les candidats à l'alternance qui disposeront d'un argument économique en faveur de leur recrutement.

5^e point positif : **la formation obligatoire des tuteurs**, qui constitue un avantage pédagogique. Transmettre un savoir nécessite un accompagnement que cette formation va permettre de dispenser. C'est rassurant pour le professionnel qui aura à guider l'alternant. Seul bémol : Cette formation obligatoire alourdit les démarches et aucun financement n'est actuellement prévu pour les CFA qui doivent la mettre en place.

Comment devenir tuteur en 2019 ?



Selon l'Article Lp. 522-25 de la Loi de Pays relative à la formation professionnelle en alternance et portant modification du code du travail de Nouvelle-Calédonie du 2 octobre 2018, **les tuteurs doivent désormais être habilités afin d'encadrer les alternants. Cette habilitation est accordée par le CFA suite à la fourniture de pièces administratives et à la participation du tuteur à une demi-journée de formation obligatoire et gratuite.** Un tuteur accueille, informe, accompagne, organise, planifie, transmet, évalue... Son rôle est essentiel dans la formation de l'alternant. Il doit, pendant deux ans, transmettre à l'alternant les capacités professionnelles en rapport avec la formation et suivre son évolution en entreprise et au CFA. Le but de cette formation est de professionnaliser ces acteurs de la formation. **Le Centre de formation de l'artisanat propose en 2019 plusieurs formations aux tuteurs pour leur permettre d'assurer au mieux leur mission.**

Public

Tout collaborateur d'entreprise déclaré tuteur au contrat.
Tout professionnel désirant transmettre ses savoirs.

Objectif

Conforter les tuteurs dans leurs responsabilités formatives et leur permettre d'obtenir l'habilitation de tuteur en entreprise.

Durée

1/2 journée

Méthodes pédagogiques

Apport de méthodes, de concepts et d'outils. Echange de pratiques et partage d'expériences.

Un support sera remis aux participants en fin de formation.

Contenu

- Spécificités du système de l'alternance
- Relation avec l'alternant
- Structuration d'une activité
- Evaluation de l'alternant
- Relation Tuteur-Centre de formation
- Charte d'engagement du tuteur

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- Un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3)
 - Une certification professionnelle reconnue pour le métier et le niveau de qualification préparés par l'alternant
 - Si vous avez un diplôme : Les attestations d'emploi justifiant d'au moins 3 années d'expérience dans le métier pour un emploi équivalent ou supérieur à celui de l'alternant.
- OU
- Sans diplôme dans le domaine : Les attestations d'emploi justifiant d'au moins 5 années d'expérience dans le métier.

Pour devenir tuteur en entreprise, contactez le CFA au 25 97 40. Retrouvez les dates des prochaines sessions de formation en page 17 de ce magazine.



12 métiers de l'artisanat accessibles par la voie de l'alternance avec le CFA de la CMA-NC

Taux de réussite des 3 dernières années :

2016 = **88%**

soit **121** alternants reçus sur **138** présentés aux examens

2017 = **85%**

soit **94** alternants reçus sur **111** présentés aux examens

2018 = **88%**

soit **127** alternants reçus sur **144** présentés aux examens

Ça vous concerne

Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques : comment déclarer ?

Sont assujetties à l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), toutes les entreprises artisanales qui ont le statut d'Entreprise Individuelle, ou les EURL/SARL à associé unique qui n'ont pas opté pour l'impôt sur les sociétés. Voici quelques éclairages pour mieux comprendre votre déclaration. Attention, ces informations ne sont pas exhaustives. Reportez-vous à la notice explicative, et n'hésitez pas à demander conseil aux services fiscaux ou à votre conseiller CMA.

Qui est au régime du Réel ?

Les entreprises sont au régime du **réel simplifié** lorsque leur chiffre d'affaires annuel (CA) est compris entre :

- 25 et 80 millions HT/an pour les activités d'achat/revente, de fabrication ou de transformation, de construction.
 - 7,5 et 20 millions HT/an pour les activités de prestataire de services.
- Au-delà de ces seuils, les entreprises sont soumises au régime du réel normal.

Le réel, c'est quoi ?

Contrairement au régime du forfait, le bénéfice sur lequel est calculé l'impôt est le bénéfice « réel » de l'entreprise, c'est-à-dire tous les produits moins toutes les charges.

En plus de votre déclaration de revenus, vous devez détailler ces charges et produits dans la déclaration du Régime Simplifié d'Imposition (pour le réel simplifié).

Réel normal ou simplifié, quelle différence ?

Les différences se situent au niveau des obligations comptables et déclaratives qui sont allégées pour le régime réel simplifié.

Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)

Pour la majorité des activités artisanales, vous devez déclarer dans la partie BIC :

- Votre chiffre d'affaires encaissé en 2018 (Hors taxes) dans la rubrique « CA »
- Le montant de vos matières premières dans la rubrique « Achats »
- Les salaires nets versés à vos salariés ainsi que les montants HT versés à vos sous-traitants.

N'oubliez pas d'indiquer vos cotisations sociales obligatoires ou volontaires (RUAMM, retraite, mutuelle).

Bénéfices Non Commerciaux (BNC)

Les BNC ne concernent que très peu d'activité artisanale (graphisme, photographe...). Vous devez déclarer vos recettes annuelles. N'oubliez pas d'indiquer vos cotisations sociales obligatoires ou volontaires (RUAMM, retraite, mutuelle).

Comment est calculé mon bénéfice imposable au forfait ?

Catégorie BIC : Bénéfice Forfaitaire = (Chiffre d'affaires – achats de matières premières – salaires nets – sous-traitance HT) ÷ 2

Catégorie BNC : Bénéfice Forfaitaire = (Chiffre d'affaires × 2/3)

Qui est au régime du forfait ?

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel (CA) n'excède pas :

- 25 millions HT/an pour les activités d'achat/revente de fabrication ou de transformation, de construction.
- 7,5 millions HT/an pour les activités de prestataire de services.

Le forfait, c'est quoi ?

C'est un mode de calcul du bénéfice de votre activité, estimé de manière « forfaitaire » à partir des éléments que vous déclarez.

Vos obligations :

Tenir un cahier de recettes et de dépenses

Les autres charges de l'entreprise (carburant, assurances, outillage...) ne doivent pas être déduites. L'administration fiscale les prend en compte en appliquant un abattement (de 50% pour les BIC et 1/3 pour les BNC).

Vous pouvez déduire ensuite vos cotisations sociales (RUAMM, retraite) et autres déductions (assurance vie, intérêt d'emprunt...). C'est sur ce résultat que votre impôt sera calculé.

CÂDRE 4 - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS - RÉGIME DU FORFAIT			
	N° de RID	N° de RID	N° de RID
BÉNÉFICES AGRICOLES	DECLARANT 1	DECLARANT 1	PERSONNE A CHARGE
Chiffre d'affaires agricoles HT	04	04	04
BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX			
Chiffre d'affaires HT	01	01	01
Activités d'achat/revente de fabrication ou de transformation	02	02	02
Activités de fabrication ou de transformation	03	03	03
Activités de construction	04	04	04
Activités de services	05	05	05
Salaires nets versés à vos salariés HT	06	06	06
Salaires nets versés à vos sous-traitants HT	07	07	07
BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX			
Recettes annuelles	08	08	08
COTISATIONS PERSONNELLES DE L'EXPLOITANT			
Retraite	09	09	09
Cotisations sociales autres (RUAMM, mutuelle, etc.)	10	10	10

Quand devez-vous effectuer votre déclaration :

Pour les personnes soumises au **régime du forfait**, la déclaration est à faire **avant le 31 mars**.

Pour les personnes soumises au **régime du réel**, la déclaration est à faire **avant le 30 avril**.

Par ailleurs, vous disposez d'un délai supplémentaire si vous opter pour la télé déclaration :

- 2^e mardi du mois de mai pour les résidents de Nouméa,
- 3^e mardi du mois de mai pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.

L'innovation dans l'alimentaire : une réponse aux nouvelles attentes des consommateurs

Nous le savons, le consommateur est de plus en plus exigeant et nous constatons une évolution dans ses pratiques alimentaires. Par exemple : Il est davantage sensible aux préoccupations environnementales. Ainsi, créer de nouveaux produits ou utiliser des produits innovants semblent être des leviers intéressants à actionner. L'innovation permet à la fois de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et de prendre en compte des enjeux de santé publique que sont l'obésité, la forte consommation de sel, de sucre, ...

L'innovation peut se porter tant au niveau du mode de conception du produit (ex : fermentation), que du produit en lui-même (ex : algues), ou de son emballage (ex : emballage comestible).

Depuis l'an dernier, l'ADECAL s'est dotée d'un Pôle agroalimentaire qui a pour mission d'accompagner le développement de l'innovation et de la technologie au sein des entreprises du secteur agroalimentaire. Dans ce cadre, elle a organisé en décembre dernier « les rendez-vous de l'agroalimentaire ». Les entreprises ont pu découvrir les nouvelles tendances de consommation, ainsi que les innovations alimentaires présentées lors du dernier salon international SIAL Paris, qui constitue LE rendez-vous mondial de l'innovation alimentaire.

Les nouvelles **attentes des consommateurs** se déclinent en 3 axes majeurs :



- **La recherche du goût et des saveurs.** Le goût redevient un critère privilégié de choix. Le consommateur remet au centre de l'alimentation la **notion de plaisir**. Il aime les produits authentiques, mais aussi découvrir de nouvelles saveurs ou des produits exotiques, par exemple des boissons fermentées à base de thé vert



- **L'alimentation « vraie ».** Aujourd'hui, le consommateur recherche de la transparence notamment sur la **composition** des produits alimentaires mais également sur la **provenance** des ingrédients. Il préfère manger des produits « vrais », sains et naturels, sans une multitude d'ingrédients indésirables.

Par exemple : Kéfir d'eau aux fruits vegan, sans gluten, ni produits laitiers, ou jus 100% naturel



- **Donner du sens à son alimentation.** Les consommateurs veulent manger des produits porteurs **d'engagement** sur la provenance des produits, sur les conditions d'élevage des animaux, tout ça avec des emballages plus **respectueux de l'environnement**. De plus, ils souhaitent se rapprocher du producteur et privilégier les **circuits courts**.



Exemple de légumes surgelés de filière éco-responsable dans un sachet biodégradable en papier, garantis sans résidus et sans pesticide.

Exemple de produit à base de légumes issus de l'agriculture biologique non calibrés, « moches » et donc normalement non achetés. Ces tablettes de légumes s'utilisent pour des recettes : sauces, préparations salées, salades...



Créer un nouveau produit est un atout indéniable, néanmoins il restera indispensable pour qu'il soit acheté, de le rendre facilement repérable parmi les autres. C'est pourquoi l'innovation se fait également au niveau de **l'emballage** du produit. Il doit correspondre aux attentes des clients et nouveaux modes de consommation (prise rapide des repas, déchets minimisés, ...).

On peut désormais découvrir des emballages :

- **Comestibles** : certains emballages sont conçus pour être mangés afin de lutter contre la prolifération des déchets issus de l'alimentation

- **Nomades** : ce sont des emballages de petites tailles, pratique, faciles à ouvrir re-fermables, solides et favorisant la consommation à emporter.

Exemple de packaging prévu pour que le carton puisse s'ouvrir et se transformer en assiette



- **Minimalistes** : c'est un emballage qui suit le principe « what you see is what you get », soit « ce que vous voyez c'est ce que vous avez ». Le packaging transparent qui permet au consommateur de voir exactement ce qu'il achète.



L'alimentation est un secteur où la créativité a toute sa place. N'hésitez pas à vous tenir en veille sur les nouvelles tendances de votre secteur !

+ d'infos :

Pôle Agroalimentaire de l'ADECAL
Responsable : Yannick FULCHIRON
yannick.fulchiron@adecal.nc - Tél. 92 18 11

Artisans, préparez-vous : l'interdiction des matières plastiques rime avec mise en place de nouvelles pratiques !

Une loi du pays qui interdit la mise sur le marché de divers produits en matières plastiques à usage unique a été adoptée le 27 décembre 2018, par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

En Nouvelle-Calédonie, selon une étude de 2014 menée par la province Sud, 2 600 tonnes de déchets plastiques sont jetés annuellement par les ménages, et environ 6 100 tonnes par les entreprises. C'est le moment de changer vos pratiques !

Qu'est ce qui est interdit et à partir de quand ?

Le texte de loi vise à limiter le recours au plastique (sacs jetables, cabas, barquettes, emballages, gobelets, pailles, assiettes, couverts, touillettes ...) et encourage les Calédoniens à se tourner vers les produits biosourcés* et biodégradables* en interdisant la mise à disposition des produits plastiques à usage unique.

- **À partir du 1^{er} août 2019** : les pochons à la caisse / les pochons en rayon / les sacs cabas, sauf s'ils sont biosourcés* ou recyclables
- **À partir du 1^{er} septembre 2019**: gobelets, verres, tasses, assiettes, couverts, pailles, touillettes
- **À partir du 1^{er} mai 2020** : les barquettes en matières plastiques jetables destinées à l'emballage des denrées alimentaires au moment de l'achat ou pour une livraison ou vente immédiates sauf celles compostables ou biosourcées
- **À partir du 1^{er} mai 2022** : les barquettes destinées au préemballage des denrées alimentaires sauf celles compostables ou biosourcées.

Quelles sont les alternatives envisageables ?

Il s'agit d'un défi de taille à relever qui repose sur le changement des comportements et l'évolution des modes de production.

Voici quelques exemples de nouvelles pratiques professionnelles que l'appel à projet de l'ADEME et de la province Sud peuvent soutenir financièrement (voir encadré ci-contre)

- la vente en vrac
- le remplissage d'emballages réutilisables directement en magasin
- la vente avec des emballages consignés
- la vente dans des récipients apportés par le consommateur (sous réserve du respect des règles d'hygiène et sécurité en vigueur) ;
- l'utilisation d'emballages réutilisables pour les principales fournitures ;
- de nouvelles modalités d'emballages
- l'abandon des sacs de caisse jetables
- ou toute autre action visant la réduction du recours au plastique à usage unique...



VOUS AVEZ DES IDÉES POUR DES ALTERNATIVES AUX PRODUITS PLASTIQUES À USAGE UNIQUE ?

Répondez à l'appel à projet de la province Sud et l'ADEME !

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention et de gestion des déchets de la Province Sud et de l'ADEME. Il a pour objectif **d'accompagner** le nécessaire **changement des comportements** et de **favoriser l'émergence de solutions alternatives** au plastique à usage unique. Il vise ainsi à soutenir financièrement des premières opérations exemplaires, reproductibles, pérennes, d'en faciliter l'expérimentation et le partage.

Les opérations soutenues devront ainsi permettre de répondre aux objectifs :

- d'arrêt du recours au plastique à usage unique
- de réduction de la quantité de déchets générés
- de donner des clés pour agir au quotidien.

Les dossiers de candidature complets devront être envoyés ou déposés **avant le 22 février 2019 à 12 h (session 1) ou avant le 30 juin 2019 à 12 h (session 2)**, auprès de l'ADEME ou de la province Sud.

Plus d'infos sur le site internet de la province Sud :

www.province-sud.nc/demarches/alternatives-plastique

* Biosourcé : Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique.

* Biodégradable : Un produit est dit biodégradable si après usage, il peut être décomposé (digéré) naturellement par des organismes vivants (micro-organismes).

Vous souhaitez en savoir plus sur les alternatives possibles ou sur l'appel à projets ?

Vous souhaitez être accompagné

dans le changement de vos pratiques ?

Contactez au plus tôt votre conseiller

en développement durable de la CMA-NC

par téléphone au 28.23.37

ou par email à l'adresse dd@cma.nc

GROUPE EPC, LEADER DANS SES DOMAINES

PEINTURE BÂTIMENT
PEINTURE INDUSTRIELLE
ÉCHAFAUDAGE
MIROITERIE - VITRERIE
SECOND ŒUVRE RÉNOVATION



Nous préservons
l'environnement

HOLDING GROUPE :
Complexe Ducos Factory - BP 7777 • 98801 Nouméa cedex
Tél. : 28 62 25 - Fax : 27 57 00 - E-mail : epc@epc.nc
www.epc.nc

SÉCURITÉ ET QUALITÉ
L'ENGAGEMENT DE NOTRE GROUPE

GROUPE
epc

Actu.nc

Déjà 5 ans d'indépendance

Chaque semaine depuis 2014,
nous vous informons sur tous
les sujets, en toute indépendance,
sans tabou ni pression.

Soutenez-nous, exprimez-vous !



Actu.nc :> Vous **informer** sans **rien** cacher



PÔLE ARTISANAL PANDA



19 ateliers à louer spécialement conçus pour les artisans !



80 m² à partir de 108 000 F / mois
120 m² à partir de 162 000 F / mois

Comprenant chacun sanitaires, mezzanine, 2 places de parking.

Pour tout renseignement et visite : Agence Caillard et Kaddour, Stéphanie au 24 21 13

Savoir-Faire

De la mécanique industrielle à la laverie

Parcours

Alison Hiro était destinée à devenir mécanicienne industrielle. Après un BEP et un BAC pro en maintenance des équipements industriels, elle part au Canada pour poursuivre ses études. Mais quelques mois après, le mal du pays la rattrape... À son retour sur le Caillou, elle travaille pour l'usine de Vavouto en tant qu'opérateur de maintenance mécanique, avant de se mettre à son compte dans la mécanique poids lourds engins de BTP et véhicules légers. En parallèle de son activité, elle effectue une veille des entreprises à vendre, jusqu'à tomber, en décembre 2016, sur une annonce publiée sur le site de la CMA-NC. Neuf mois plus tard, elle rachète le fonds de commerce d'une laverie au 7^e km.

Accompagnée dans son projet de rachat par l'équipe de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie, Alison Hiro a atteint son objectif : devenir, à seulement 25 ans, propriétaire de son entreprise de laverie située au 7^e km à Nouméa...

Alison a toujours voulu être son propre patron, à l'image de ses parents. Entrepreneuse individuelle dans la mécanique industrielle, la jeune femme restait néanmoins à l'affût d'une opportunité. « J'avais envie d'investir dans une société, quelque chose de solide, dans laquelle je pourrais embaucher du personnel que je formerais facilement. J'ai donc commencé à regarder les annonces...et j'ai trouvé ce fonds de commerce de laverie sur le site Internet de la CMA-NC » « C'est Christelle Vanhee, agent économique de la CMA-NC à l'époque, qui m'a aidée à monter mon dossier de A à Z. Je me suis aussi entourée d'un juriste. Initiative Nouvelle-Calédonie m'a également soutenue avec un prêt à taux zéro qui m'a servi d'apport personnel et m'a permis de décrocher un crédit à la banque. L'accompagnement a été super, c'est grâce à ces soutiens que j'en suis là ! Je n'étais pas très calée au niveau papier, ils m'ont bien éclairé et j'ai appris beaucoup de choses. J'ai commencé mes démarches en février 2017 et j'ai racheté la société en septembre de la même année. Avec la CMA, j'ai suivi le SPI, le stage préparatoire à l'installation, ainsi qu'une formation à la TGC. Aujourd'hui encore, je suis accompagnée par l'antenne de Panda, à Dumbéa, dès que j'en ai besoin, on échange par mail ».

Un an après le rachat du fonds de commerce, Alison est satisfaite de sa reconversion, même s'il lui arrive d'avoir « des coups de blues », « mais je me reprends vite car j'aime ce sentiment d'autonomie ! ». « J'apprends de mes erreurs, reconnaît Alison. Je savais par exemple que je devais remplacer des machines dans l'année, mais je n'ai pas été assez vigilante sur la trésorerie, j'ai eu des hauts et des



Alison Hiro, laverie Castor

bas. Doucement, je vais remplacer mes équipements. Je sais aussi mieux négocier pour l'achat de mes matières premières comme la lessive et l'assouplissant. »

La jeune gérante commence ses journées à 6h30 et ferme la boutique à 18h, avec une pause de deux heures entre 12h et 14h. « J'ai appris le métier au fur et à mesure, sur Internet. D'autres laveries m'ont aidé en me donnant des astuces pour rendre le linge plus doux, le plier plus rapidement et en me donnant les contacts de fournisseurs ».

« Au début, j'appréhendais le contact avec les clients, car je n'avais jamais fait de commerce, poursuit Alison, mais en fait, c'est venu très naturellement, les relations sont très aimables et chaleureuses. Je lave, sèche et plie le linge des particuliers. J'ai également un contrat avec une maison de retraite que je livre tous les soirs. Je compte d'ailleurs développer ma clientèle professionnelle pour m'assurer des revenus réguliers ».

Pour ce faire, Alison va démarcher les entreprises du secteur de l'aide à la personne pour leur proposer d'inclure ce service dans leurs prestations. « D'ici un an, j'envisage d'embaucher (ndlr : la laverie a déjà accueilli 3 stagiaires du lycée Jean XXIII) et de mettre en place un service de récupération et de livraison du linge auprès des personnes âgées ou en situation de handicap ».

« Je travaille dur et je ne compte pas mes heures car je sais que c'est pour ma société. J'ai un sentiment de fierté en constatant tout ce que je peux faire, d'avoir entrepris tout ça, de gérer seule une affaire et d'être propriétaire d'une entreprise ! (...) Je conseille à tous ceux qui ont un projet, de se lancer, de ne pas avoir peur. On n'entend pas toujours parler des aides, mais il existe pas mal de dispositifs pour monter ou racheter une affaire. Des aides financières mais aussi des accompagnements tout au long de la vie de l'entreprise, on est gâté ici ! »

Laverie Castor, 312 rue Iéwaké, 7^e km, Nouméa.

Tél. 415 444 / 74 88 45. Page Facebook : Laverie Castor

Savoir-Faire

Ça swingue à Pouembout !

Parcours

Interne au Collège du Sacré Cœur de Bourail, Alphonsine abandonne ses études en 5^e. « J'avais envie de faire autre chose que d'écrire sur des cahiers. J'ai aidé mon père à construire une très grande case de 8 m de diamètre, avant de construire la mienne toute seule ». Le passage d'un cyclone dans les années 90 détruit malheureusement son habitation. « J'ai quitté la tribu pour trouver du travail sur Népoui. Entre-temps, j'ai mené un petit groupe de 6 filles pour couper du bois pour une société de bèches de mer. En 1999, j'ai travaillé comme ouvrière dans une usine de transformation de trocas à Népoui ». Courant 2002, Alphonsine s'installe à Pouembout et travaille comme agent d'entretien pour la collectivité. En 2010, elle décide de se mettre à son compte et crée sa propre entreprise de nettoyage, Swing net. Lorsqu'elle ne travaille pas, l'artisane s'adonne au jardinage ou à la pêche. Sportive, Alphonsine pratique aussi la marche et l'aquagym. « Ça me fait du bien de faire du sport ! J'arrive à la maison plus détendue ».

Originaire de Gohapin près de Poya, Alphonsine Win-Nemou a commencé à travailler très jeune, principalement dans le nettoyage. Il y a 8 ans, elle troque le statut d'employée pour celui de chef d'une entreprise qu'elle baptise Swing Net.

« J'ai quasiment toujours été dans le secteur du nettoyage, raconte Alphonsine, j'ai aussi essayé l'agriculture mais c'est encore plus difficile financièrement. Dans le secteur de l'entretien, j'ai d'abord été agent d'entretien pour les collectivités et employée pour les particuliers, en province Nord mais aussi en province Sud, à Yaté. Puis, je suis revenue à Pouembout tenter l'agriculture tout en continuant le ménage en tant que salariée. Jusqu'au jour où mes revenus ne suffisaient plus. Je remercie la personne qui m'a conseillé à ce moment-là d'aller à la CMA pour me renseigner et avoir un numéro ridet afin de travailler à mon compte pour compléter mes revenus ».

Avec ce nouveau statut d'entrepreneur individuel, Alphonsine commence à travailler pour plusieurs clients. « Je ne propose plus mes prestations aux particuliers. Dans les sociétés, le nettoyage n'est pas le même, il y a moins de tâches à faire pour plus d'heures et moins de déplacements ».



Alphonsine Win-Nemou,
chef d'entreprise de Swing Net.

« Ce qui me plaît dans ce métier, c'est le nettoyage en lui-même, poursuit Alphonsine, mais aussi d'être consciente de participer à de meilleures conditions de travail, laisser les lieux agréables à travailler et que les patrons, responsables, directeurs et employés...me disent « merci ! ». Je n'utilise que des produits bio qui nettoient très bien et dégagent un doux parfum ».

En 2017, l'artisane sollicite l'appui de la CMA de Koné. « J'avais besoin de changer de véhicule. J'ai longtemps eu de petites voitures dans lesquelles je devais caser toutes mes affaires. La CMA m'a aidé à monter un dossier de défiscalisation et à décrocher un crédit à la banque pour l'achat d'un véhicule utilitaire, plus pratique pour mon activité professionnelle ».

Après des années à travailler toute seule, Alphonsine souhaite désormais déléguer. « J'ai recruté une personne pour m'aider, c'est ma première embauche, et si j'ai d'autres contrats en 2019, j'envisage de recruter une autre personne, mais j'attends de voir comment ça se passe...Je commence à fatiguer un peu, je me suis dit que ça me soulagerait et que je pourrais en profiter pour prendre de vraies vacances, car c'est rare ! Cela me permettra aussi de me dégager du temps pour chercher d'autres contrats et préparer ma retraite. »

SWING NET Tél. 963 246

OUPS!

IL Y A LES AMATEURS...

...ET IL Y A LES PROS COMME VOUS !

De 8 à 17 m³
Tribenne
et plateau.

GAMME FIAT DUCATO,
LE CHOIX DES PROS !

De 9 à 17
places



FIAT DUCATO FOURGON

À PARTIR DE
3.033.082 F

Prix HTGC. Carte grise incluse

FIAT DUCATO
TRANSPORT DE PASSAGERS

À PARTIR DE
3.247.403 F

Prix TTC clés en mains
SI TRP / VLC / Taxis.



www.fiatprofessional.nc | www.groupejeandot.nc



E-Reseau

La solution en ligne pour vos Demandes d'Intention
de Commencement de Travaux (DICT)

Découvrez votre nouveau portail
E-reseau pour les professionnels

Mon E-Reseau accessible depuis
www.eec.nc

